



Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali

Rapport Afrique N°267 | 13 décembre 2018

Headquarters

International Crisis Group

Avenue Louise 149 • 1050 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 502 90 38 • Fax: +32 2 502 50 38

brussels@crisisgroup.org

Preventing War. Shaping Peace.

Table des matières

Synthèse	i
I. Introduction	1
II. Des trafics plus concurrentiels et militarisés au Nord du Mali.....	4
A. Le développement du narcotrafic : entre ruptures et continuités.....	4
B. Le narcotrafic et la violence armée.....	6
C. Trafics et communautés.....	7
D. Les trafiquants entre l'Etat et les rebelles	10
III. Les trafics au cœur de la crise malienne	12
A. En 2012, un lien affaibli des narcotrafiquants avec l'Etat.....	12
B. Trafiquants et jihadistes : des relations complexes.....	13
C. Les trafiquants : ressource et contrainte pour les groupes armés signataires de l'accord de paix.....	15
D. Les trafics : cause des affrontements entre groupes armés ?.....	17
E. Les trafiquants et le processus de paix inter-malien : acteurs et/ou obstacles ?.....	19
IV. Lutte contre le narcotrafic : de faibles résultats.....	21
A. Des saisies en quantités limitées	21
B. Les acteurs internationaux dans la lutte contre le narcotrafic : politique de la « patate chaude »	22
V. Vers une « démilitarisation » du narcotrafic	25
A. Intégrer la problématique du narcotrafic dans les pactes régionaux de sécurité	26
B. Réduire la circulation des armes lourdes et contrôler les déplacements de convois armés	27
C. Sanctionner les narcotrafiquants les plus violents.....	28
VI. Conclusion	31
ANNEXES	
A. Carte des principales localités du Mali citées dans le rapport	32
B. Cartographie des mouvements politico-militaires signataires et alliés.....	33
C. Acronymes.....	34
D. A propos de l'International Crisis Group	35
E. Rapports et briefings sur l'Afrique depuis 2015.....	36
F. Conseil d'administration de l'International Crisis Group.....	39

Principales conclusions

Que se passe-t-il ? La drogue qui transite par le Nord du Mali génère dans cette zone des violences sans équivalent dans la sous-région. La plupart des groupes armés du Nord dépendent financièrement et logistiquement du narcotraffic, qui leur permet notamment d'acquérir des armes et des véhicules.

En quoi est-ce significatif ? Les rivalités entre narcotrafiquants nuisent à la bonne application de l'accord de paix inter-malien de 2015. Elles sont à l'origine d'une partie des affrontements entre groupes signataires. Le recours à des moyens militaires pour protéger les convois de drogue des interceptions retarde aussi le processus de désarmement.

Comment agir ? Plutôt que de concentrer leurs efforts sur l'éradication du narcotraffic, irréaliste à court terme, le Mali et ses partenaires devraient soutenir des mécanismes de régulation allant du dialogue local aux sanctions, pour permettre aux parties prenantes de s'entendre sur les conditions d'une démilitarisation du narcotraffic au Nord du Mali.

Synthèse

Le trafic de drogue au Nord du Mali cause des niveaux de violence sans équivalent dans la sous-région. L'incapacité de l'Etat malien à contrôler cette zone a rendu le narcotrafic particulièrement concurrentiel, tandis que la circulation d'armes de guerre, liée aux rébellions des deux dernières décennies, a contribué à sa militarisation. Les rivalités entre trafiquants alimentent les tensions politiques et communautaires dans la région. Le trafic est à la fois une source de financement des groupes armés de toute nature et une cause d'affrontements. Alors que les politiques de lutte contre le trafic de drogue ont jusqu'ici été inefficaces, les autorités maliennes et leurs partenaires internationaux devraient adopter des mécanismes de régulation pour démilitariser les acteurs du narcotrafic au Nord du Mali et réduire ainsi la violence associée. Cela implique de soutenir les pactes régionaux de stabilité, qui régulent le trafic de façon informelle, de désarmer les groupes signataires de l'accord de paix de juin 2015 (dont ceux liés aux trafiquants) et de recourir à la coercition (notamment aux sanctions ciblées) contre ceux qui s'y refusent.

L'arrivée au Nord du Mali de produits stupéfiants (haschich dans les années 1990, cocaïne dans les années 2000) a bouleversé l'économie locale. D'abord monopolisés par des fractions arabes, les profits de la drogue ont, depuis le milieu des années 2000, aiguisé l'appétit de commerçants issus d'autres communautés. La compétition – et la circulation d'armes au Sahel – a dès lors nourri une dynamique de militarisation des acteurs criminels et le développement de groupes armés pour protéger ou intercepter les convois. Les revenus de la drogue ont aussi perturbé les relations intercommunautaires et remis en cause les hiérarchies anciennes. La drogue suscite des affrontements entre bandes rivales, qui dégènèrent en conflits plus larges parce que celles-ci vont chercher du soutien au sein de leurs communautés. De son côté, même s'il ne le reconnaît pas officiellement, l'Etat malien, incapable d'empêcher ou de réguler le narcotrafic, a soutenu certains groupes armés contre d'autres pour tenter de capter les ressources du trafic et d'en priver les rébellions.

La crise malienne de 2012 a aggravé des dynamiques initiées au cours de la décennie précédente. La débandade de l'Etat au Nord a amené les trafiquants à se rapprocher des différents groupes armés, y compris parfois jihadistes (même si la relation entre jihadisme et narcotrafic au Sahel a tendance à être exagérée), pour que la drogue continue de circuler. Les grands trafiquants entretiennent des liens à la fois avec les autorités maliennes – celles-ci le démentent – et avec les groupes politico-militaires du Nord du pays ; bien souvent en effet, les réseaux trafiquants sont intégrés dans ou se confondent avec ces groupes, qui eux-mêmes dépendent du narcotrafic pour leur financement et l'accès aux armes. Cela dit, les tensions entre groupes armés et réseaux trafiquants sont récurrentes car leurs intérêts ne s'alignent pas parfaitement. Les rivalités entre trafiquants entraînent parfois les groupes armés dans des affrontements qu'ils n'ont pas voulus.

Pourtant, alors que le narcotrafic joue un rôle certain dans les violences armées, cette question est restée assez marginale lors des négociations inter-maliennes engagées à Ouagadougou en 2013, puis à Alger en 2014 et 2015. Discutée en coulisses, elle est peu évoquée dans l'accord de paix de juin 2015. Par contre, des initiatives locales connues sous le nom de processus d'Anéfis 1 (octobre 2015) et 2 (octobre 2017) ont cherché à réguler le narcotrafic. Ces rencontres, auxquelles ont participé des person-

nalités impliquées dans le narcotrafic, ont tenté de pacifier les routes en diminuant les interceptions et de réduire les risques que les rivalités entre trafiquants dégénèrent en affrontements entre groupes signataires de l'accord de paix. Les acteurs internationaux, réticents à discuter ouvertement de la régulation du narcotrafic, continuent de considérer ces efforts avec suspicion.

La lutte contre le trafic de drogue dans le Nord du Mali reste limitée et inefficace. La plupart des acteurs publics nationaux et internationaux reconnaissent qu'elle est nécessaire, mais beaucoup se déchargent de cette responsabilité au motif – souvent recevable – qu'elle ne relève pas de leurs compétences. Sur le terrain, la lutte contre le narcotrafic apparaît comme un enjeu secondaire que les acteurs internationaux font passer bien après la mise en œuvre de l'accord de paix, les opérations antiterroristes et la lutte contre les filières de migration clandestine. La réticence à s'engager plus résolument contre les narcotrafiants s'explique en partie par la complexité des réseaux et la crainte d'interférer avec des intérêts d'affaires qui remontent potentiellement jusqu'au sommet de certains Etats de la région. Par ailleurs, pour les Casques bleus de l'ONU, déjà pris pour cible par les jihadistes, se lancer dans un autre combat créerait de nouveaux dangers, en particulier parce que de nombreux groupes armés participent aux trafics.

Au niveau mondial, la lutte contre le trafic de drogue connaît peu d'exemples de succès probants. Pour être efficace, elle devrait être globale, coordonnée et s'étendre aux pays de production, de transit et de destination, dont les intérêts sont souvent contradictoires. En même temps, le Mali, comme d'autres pays de transit touchés par une concurrence violente autour du trafic, a besoin d'une stratégie adaptée à ses besoins qui prenne en compte le contexte régional. Les efforts doivent se concentrer sur les conséquences les plus déstabilisatrices du trafic de drogue. Les autorités maliennes et leurs partenaires devraient chercher à démilitariser le narcotrafic au Nord du Mali en vue de réduire la violence associée et faciliter l'application de l'accord de paix. Pour cela, ils devraient privilégier trois axes interdépendants :

- ❑ encourager les pactes locaux de sécurité comme ceux d'Anéfis, qui sont complémentaires du processus de paix inter-malien ; répliquer de telles initiatives dans d'autres zones du Nord ; et, sans cautionner le narcotrafic, accepter que ses acteurs participent aux discussions pour établir des pactes de non-agression autour des routes de transit et s'assurer que les combats liés au trafic ne dégénèrent pas en violences entre les principaux groupes armés du Nord signataires de l'accord de paix de 2015.
- ❑ utiliser les mécanismes de sécurité instaurés par l'accord de paix – en particulier la Commission technique de sécurité (CTS) créée pour aider à la mise en œuvre de l'accord et dont font partie la Mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) et les forces françaises de l'opération Barkhane – pour réduire la circulation des armes lourdes et réguler l'usage des moyens roulants par tous les groupes armés signataires dans le Nord – y compris ceux qui sont liés aux trafiquants. La CTS dispose d'un mécanisme qui autorise les Casques bleus de l'ONU et les forces françaises à surveiller les convois armés ; renforcer ces efforts pourrait accélérer le désarmement et faciliter ainsi la démilitarisation du narcotrafic ;

- prendre des mesures coercitives, comme des sanctions et la confiscation des armes lourdes, afin de pénaliser les narcotrafiquants les plus violents qui continuent d'utiliser les moyens militaires des groupes signataires. Le Conseil de sécurité de l'ONU, sur la base des conclusions de son groupe d'experts, peut déjà adopter des sanctions contre ceux qui enfreignent l'accord de paix de 2015. De son côté, la commission de sécurité instaurée par ce même accord peut confisquer les armes lourdes aux convois armés non autorisés des groupes signataires. Ces mandats pourraient constituer une base suffisante pour agir contre ceux qui refusent le désarmement.

Dakar/Bruxelles, 13 décembre 2018

Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali

I. Introduction

Le 23 février 2013, des avions de l'opération française Serval, lancée au Mali le mois précédent, bombardent un convoi armé qui s'apprête à prendre la petite ville d'In-Khalil, à la frontière avec l'Algérie. L'opération est motivée par la présence supposée de combattants jihadistes dans le convoi et a aussi pour but, plus officieux, de protéger des éléments du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), un groupe séparatiste qui a ponctuellement combattu aux côtés des troupes françaises, déployés peu avant dans cette ville.¹ Une autre version des faits circule rapidement : les éléments ciblés étaient au service de commerçants arabes qui voulaient récupérer des biens pillés par des trafiquants et coupeurs de route touareg, en particulier issus de la tribu idnan, avec lesquels ils se disputent le contrôle du point de passage entre l'Algérie et le Mali dans la zone d'In-Khalil et Bordj Badji Mokhtar (Algérie).² Ces commerçants estiment leurs pertes à plusieurs milliards de francs CFA (plusieurs millions d'euros), pour l'essentiel des véhicules mais aussi, selon des sources proches de ces milieux, des cargaisons de drogue.³

Pendant plusieurs années, le non-règlement de l'épisode d'In-Khalil a empoisonné les relations entre groupes armés, en particulier entre le MNLA et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), du moins l'aile proche de l'Etat malien, provoquant des tensions et des affrontements localisés.⁴ Il s'est immiscé dans les discussions entre l'Etat malien et les groupes armés lors de plusieurs rencontres internationales à Nouakchott (Mauritanie) et Ouagadougou (Burkina Faso) en 2013, des négociations de paix d'Alger en 2014 et 2015 ou encore de l'initiative locale de médiation d'Anéfis (Nord du Mali) en octobre 2015. Cette dernière a d'ailleurs débouché sur un document de réconciliation entre des tribus idnan et arabes portant en partie sur le con-

¹ Entretien de Crisis Group, officier de l'armée française ayant participé à l'opération Serval, 2016. Formé le 16 octobre 2011, le MNLA déclenche la quatrième rébellion de l'histoire du Mali le 17 janvier 2012. Le MNLA a bénéficié du retour en 2011 de plusieurs centaines d'anciens soldats touareg ayant opéré dans les rangs de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, dont Mohamed Najim, devenu chef d'état-major du mouvement. Certains éléments du MNLA ont combattu aux côtés de troupes françaises de l'opération Serval en 2013 à des fins antiterroristes.

² Entretiens de Crisis Group, commerçant arabe, membre de l'opération Serval et membre de la Minusma, Bamako, mai et octobre 2013. Voir également « Mali : des Arabes maliens comptent les dégâts et indexent les Idnanes », maliactu.net, 31 mars 2013.

³ Ibid.

⁴ Créé fin 2012, le MAA regroupe la plupart des tribus arabes de Tombouctou et Gao et réclame initialement plus d'autonomie pour le Nord du Mali. En 2014, le mouvement connaît une scission entre une aile majoritairement composée d'Arabes lamhar du Tilemsi, qui soutient l'Etat malien, et une autre majoritairement composée d'Arabes bérabiche de Tombouctou mais qui compte aussi quelques Arabes de Gao comme les Mechdouf, qui fait alliance avec la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), une alliance de groupes rebelles. Cette division est aussi favorisée par des rivalités entre figures trafiquantes au sein de chaque aile du MAA.

flit ouvert entre elles depuis l'épisode d'In-Khalil. Cette affaire illustre les liens qui se sont établis entre les groupes politico-militaires, les communautés et les narcotrafiquants, et montre qu'ils jouent parfois un rôle décisif dans les épisodes de violence armée.

Le Nord du Mali n'est pas une zone de production de drogue, ni même la seule zone de transit dans l'espace ouest-africain. Pourtant, les conséquences du narcotrafic sur le pays sont sans équivalent dans la région. Depuis les années 2000, le narcotrafic a joué un rôle dans le développement de formes et de niveaux de violence armée inédits. Dans un contexte d'affaiblissement de l'Etat central et de montée des insurrections armées, y compris jihadistes, les trafics de drogue sont devenus à la fois un enjeu central et une ressource essentielle des luttes qui redéfinissent les rapports de force politiques dans le Nord du pays.

La violence armée dans cette zone est souvent réduite de manière schématique à la compétition entre trafiquants, ou même à la notion équivoque de narco-jihadisme, confondant les figures du jihadiste et du narcotrafiquant qui entretiennent en réalité des relations complexes. Ce rapport analyse la manière dont le trafic de drogue (ou narcotrafic) est aujourd'hui une cause majeure de violences armées au Nord du Mali et constitue une ressource essentielle pour y faire de la politique. Il étudie son rôle précis dans l'économie politique du Nord du Mali, y compris dans le développement des groupes armés, aujourd'hui tant du côté de l'alliance de mouvements progouvernementaux Plateforme que de l'alliance de groupes rebelles Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).⁵ Les recommandations formulées n'ont pas pour ambition de mettre un terme aux trafics – objectif irréaliste à court terme – mais en appelant à revoir la hiérarchie des priorités, elles suggèrent des pistes concrètes pour juguler la violence liée au narcotrafic et donc atténuer ses effets les plus délétères.

Ce rapport repose sur plusieurs dizaines d'entretiens au Mali et au Niger avec des membres de tous les groupes armés signataires de l'accord de paix inter-malien de juin 2015, des diplomates, des acteurs économiques du Nord du Mali, des responsables sécuritaires maliens et internationaux ainsi que des responsables communautaires. La plupart ont été menés à Bamako et à Niamey en mars, avril et mai 2018. Quelques-uns ont été réalisés au Nord du Mali et dans la région de Gao au moment des signatures de l'accord de paix et de l'accord d'Anéfis en 2015. Quelques entretiens ont aussi eu lieu en Mauritanie.

Une grande prudence est de mise dans le recueil et le traitement des données sur les réseaux criminels et leurs liens avec les groupes politico-militaires. Ce rapport n'étudie pas toutes les formes de trafics et d'échanges commerciaux au Nord du Mali. Il se concentre sur le trafic de drogue du fait du nombre important d'acteurs qui y sont engagés (à la différence du trafic d'armes), des liens très spécifiques entre narcotrafic et violence armée dans cette région (bien plus par exemple que le trafic de migrants,

⁵ La Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger est une alliance de groupes armés maliens progouvernementaux, dont les principaux sont le Groupe autodéfense Imghad et alliés (Gatia), une branche du MAA, et une branche de la Coordination des mouvements et Forces patriotiques de résistance (CM-FPR). La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) est une alliance de groupes rebelles formée en octobre 2014, constituée principalement du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), d'une branche du MAA et d'une branche du CM-FPR.

qui implique d'autres acteurs) et, enfin, de son influence sur les rapports de force politiques au Mali (en particulier lors des négociations de paix puis de l'application de l'accord).

II. Des trafics plus concurrentiels et militarisés au Nord du Mali

Vieux de plusieurs millénaires, le commerce transsaharien n'est pas une économie statique. Les trafics, qui se sont notamment développés avec l'émergence des États-nations et des frontières à partir des années 1960, ont ainsi connu différentes phases. La circulation illicite de produits subventionnés venus d'Algérie a longtemps été centrale pour la survie des sociétés du Nord du Mali. À partir des années 1990 et surtout 2000, la circulation de nouveaux produits à la fois illégaux et à forte valeur ajoutée, notamment les armes et la drogue, a ouvert une nouvelle phase, caractérisée par une militarisation progressive. À la figure du petit passeur rusé se jouant du douanier, en vogue dans les années 1970-1980, se substitue aujourd'hui celle du grand trafiquant de drogue à la tête de réseaux criminels voire de véritables armées privées qui protègent les convois et leurs cargaisons. Cette militarisation d'une partie de l'économie, relativement récente, a des conséquences très importantes sur les relations politiques dans le Nord du Mali.

A. Le développement du narcotraffic : entre ruptures et continuités

Le commerce transsaharien dépend depuis longtemps d'une économie de protection indispensable à la traversée du Sahara. Le négoce caravanier suscitait en effet la convoitise d'acteurs armés qui s'adonnaient régulièrement à des razzias (ou *rezzous*), obligeant les commerçants à recruter des escortes pour protéger leurs marchandises (esclaves, bétail, céréales, sel).⁶ Ces razzias, qui survenaient partout dans la bande sahélo-saharienne, étaient particulièrement répandues au milieu du dix-neuvième siècle, en partie en raison de l'arrivée d'armes européennes au Sahara. L'administration coloniale française a progressivement réduit ces prédations sans jamais complètement y mettre un terme.⁷ La pratique ancienne des *rezzous* dans l'Aïr (Niger) et dans l'Adagh (actuelle région de Kidal, au Mali) ainsi que le développement des goumiers, sorte de police chargée par les forces coloniales de contrer les *rezzous*, marquent encore les représentations collectives.⁸ Aujourd'hui, les interceptions rapides et violentes de cargaisons constituent à certains égards une forme nouvelle de *rezzous*.

Mais l'économie criminelle qui prévaut actuellement au Nord du Mali ne s'inscrit que partiellement dans la continuité de ces formes anciennes de prédation. Depuis la fin des années 1990, la résine de cannabis (ou haschich), puis la cocaïne donnent une nouvelle dimension à cette économie : à quantité égale, la cocaïne est 25 fois plus rentable que le haschich, lui-même douze fois plus rentable que les cigarettes.⁹ La cir-

⁶ Le terme *razzia* viendrait du terme arabe *ghazi* qui signifie expédition guerrière, et plus précisément de la variante du mot en arabe algérien, *gaziya*.

⁷ Julien Brachet, « Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Aïr (Niger) », *Cahiers d'Outre-Mer*, N°57, avril-septembre 2004.

⁸ Gerd Spittler, *Les Touaregs face aux sécheresses et aux famines : les Kel Ewey de l'Aïr (Niger)* (Paris, 1993). Pierre Boileau, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain* (Paris, 1999).

⁹ Les profits ont été calculés à quantités équivalentes sur la base du prix d'achat et de vente entre la zone des trois frontières Algérie-Mauritanie-Mali et Kidal. Courriel de Crisis Group, acteur économique de Kidal, juillet 2018.

culatation du haschich au Sahel s'explique par la hausse de la production marocaine au début des années 1990 et par le fait que les voies directes de passage vers l'Europe, davantage surveillées, deviennent alors risquées.¹⁰ Au début des années 2000, des trafiquants se spécialisent dans la filière de la cocaïne, qui connaît un âge d'or entre 2006 et 2009. En novembre 2009, l'atterrissage d'un Boeing venu d'Amérique latine rempli de cocaïne à Tarkint (région de Gao) met ce trafic en évidence.¹¹ Depuis la fin des années 2000 apparaissent d'autres produits, destinés surtout à la consommation locale, comme la méthamphétamine et les médicaments détournés de leur usage curatif (tramadol, rivotril).¹²

Les estimations des volumes de drogue transitant par le Nord du Mali sont approximatives car principalement fondées sur les saisies, très rares dans la bande sahélo-saharienne. Au niveau mondial, la tendance est à l'augmentation des productions de cocaïne et de haschich, tirées par une demande, notamment européenne, en croissance continue.¹³ En 2018, seulement 5 pour cent de la cocaïne produite en Amérique latine aurait transité par l'Afrique de l'Ouest, selon les estimations de l'ONU.¹⁴ Mais selon l'Institut français des relations internationales (IFRI), près d'un tiers de la production marocaine de haschich, soit 300 tonnes, aurait transité par le Sahel en 2010, dont probablement une très grande partie par le Nord du Mali.¹⁵ Depuis, la proportion de haschich marocain transitant par le Sahel a vraisemblablement augmenté du fait de la sécurisation renforcée de la route maritime entre ce pays du Maghreb et l'Espagne.

La drogue transitant par le Nord du Mali suit des axes régionaux relativement stables, même si les parcours peuvent être ajustés. Tous les flux de haschich viennent du Maroc pour rejoindre la Libye et le Tchad, puis l'Égypte, via le Niger ou le Sud de l'Algérie ; la cocaïne quitte les ports d'Afrique de l'Ouest pour rejoindre ceux du Maghreb.¹⁶ La localité d'In-Khalil, située à quelques kilomètres de la localité algérienne de Bordj Badji Mokhtar, était dans les années 2000 la principale plaque tournante du trafic de drogue et d'armes au Nord du Mali.¹⁷ Le désengagement de l'Etat

¹⁰ Pierre-Arnaud Chouvy, « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace politique*, N°4, 2008.

¹¹ « Criminalité transfrontalière organisée en Afrique de l'Ouest », Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), février 2013. La pression médiatique et diplomatique a eu raison des pressions politiques exercées pour étouffer cette affaire, conduisant à l'arrestation et l'incarcération en 2010 de Mohamed Ould Aweinat, commerçant de la tribu des Mechdouf originaire du Tilemsi. Il sera libéré début 2012 en échange de la mobilisation d'une partie de la communauté arabe contre la rébellion menée par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL).
¹² « Criminalité transfrontalière organisée en Afrique de l'Ouest », op. cit.

¹³ Après avoir chuté de 70 pour cent entre 2000 et 2013, la production mondiale de cocaïne a triplé depuis 2013. Le Maroc reste quant à lui le premier producteur mondial de haschich. « World Drug Report 2018 », ONUDC, 2018.

¹⁴ « World Drug Report 2018 », op. cit.

¹⁵ Jean-Luc Peduzzi, « Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne », Note de l'IFRI, janvier 2010.

¹⁶ Des flux de chanvre indien produit au Ghana et au Nigéria transitent par le Sud du Mali pour rejoindre le Sénégal, mais ces flux ne remontent pas jusqu'au Nord du Mali pour l'instant.

¹⁷ Elle est sortie du sable au début des années 2000 à la faveur d'une forte poussée de la contrebande de produits subventionnés algériens. Le prix des produits de première nécessité au Nord du Mali est souvent inférieur au prix des produits commercialisés au Sud du pays qui viennent généra-

en 2012 a contribué à la diversification des routes au Nord et a favorisé ou suscité l'émergence de nouvelles plaques tournantes comme Tabankort (vallée du Tilemsi au nord de la région de Gao), Ber ou Lerneb (respectivement à l'est et à l'ouest de Tombouctou). Les routes empruntées entre ces lieux varient en fonction de la situation sécuritaire, de la pression exercée par les Etats de la sous-région ou les acteurs internationaux.¹⁸ Un officier supérieur malien souligne : « dans le désert, tout est route ... mais certaines sont plus sûres que d'autres ».¹⁹

La sociologie des acteurs s'est également complexifiée depuis le milieu des années 2000. Traditionnellement, les tribus arabes, notamment lamhar du Tilemsi (région de Gao) et bérabiche (principalement à Tombouctou et Taoudénit) détenaient un quasi-monopole sur le trafic de drogue. Ils employaient comme gardes et convoyeurs des hommes issus d'autres groupes mais gardaient le contrôle sur les flux de marchandises. Les revenus générés par la drogue ont encouragé un nombre croissant d'individus à se spécialiser soit dans la capture des convois, soit dans leur protection. Le narcotrafic, notamment celui du haschich, s'est relativement « démocratisé » à la fin des années 2000 et de nouveaux acteurs sont apparus, issus des principales communautés du Nord. Même s'ils restent parmi les seuls à être propriétaires des cargaisons de drogue, les trafiquants lamhar et bérabiche partagent aujourd'hui le marché avec de nombreux autres acteurs.²⁰

B. *Le narcotrafic et la violence armée*

Pour se développer, le trafic de drogue a besoin d'un Etat indifférent, complice, tolérant ou incapable d'y mettre un terme. Il peut néanmoins pâtir d'une absence totale de l'Etat et du désordre que cela génère. L'inaptitude des forces de sécurité maliennes à contrôler de vastes territoires désertiques, à l'inverse de la Mauritanie et surtout de l'Algérie, a favorisé le développement de réseaux trafiquants plus autonomes et surtout concurrents. Dans le Nord du Mali, les trafiquants doivent protéger leurs cargaisons des interceptions. Dotés d'importants moyens financiers, ils s'appuient sur des services d'escorte utilisant généralement des pick-ups équipés de mitrailleuses lourdes (souvent de calibre 12,7 mm ou 14,5 mm).

lement des ports d'Afrique de l'Ouest. Voir Judith Scheele, *Smugglers and Saints of the Sahara* (Cambridge, 2012) ; Sami Bensassi, Anne Brockmeyer, Mathieu Pellerin, et Gaël Raballand, « Algeria-Mali Trade: The Normality of Informality », *Middle East Development Journal*, vol. 9, 2017.

¹⁸ Il n'est pas rare que l'approvisionnement soit interrompu pendant quelques mois, en particulier concernant le haschich marocain. Ainsi, entre novembre 2017 et avril 2018, très peu de cargaisons de haschich venues du Maroc auraient transité par le Mali. Cela peut tenir à un renforcement des mesures de sécurité dans les pays frontaliers ou à l'arrestation d'un acteur clé. Entretien de Crisis Group, membre d'un groupe armé signataire de l'accord de paix de juin 2015, Bamako, avril 2018. Après l'arrestation en 2010 de Bubo Na Tchuto, vice-amiral de l'armée de Guinée-Bissau, par l'Agence américaine de lutte contre le trafic de drogue (Drug Enforcement Administration, DEA), l'approvisionnement en cocaïne de partenaires maliens aurait été interrompu pendant plusieurs mois. Entretien de Crisis Group, acteur économique originaire de Gao, Niamey, juin 2015.

¹⁹ Entretien de Crisis Group, Bamako, mai 2016.

²⁰ A la veille de la crise de 2012, des Touareg idnan, jusqu'ici chargés de l'acheminement des convois des Arabes lamhar, ont tenté et partiellement réussi à prendre le contrôle des flux de drogue dans la région d'In-Khalil. Entretien de Crisis Group, commerçant lamhar, Bamako, mai 2015.

La sécurisation des routes entre les différentes plaques tournantes du trafic de drogue génère une importante activité économique. De nouveaux acteurs issus des rébellions apportent aux réseaux de trafiquants le savoir-faire militaire dont ils ont besoin. Si les filières sont souvent tenues par des commerçants, les acteurs qui assurent le transport et la sécurisation des convois ont le profil de combattants. Faute de processus de désarmement abouti, des armes utilisées lors des deux dernières rébellions survenues au Mali (1990-1996 ; 2006-2009) continuent de circuler. La crise libyenne de 2011 a amplifié cette dynamique avec le retour dans le Nord du Mali de plusieurs centaines de combattants touareg jadis sous les ordres de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Pour ces hommes dont le capital principal est le maniement des armes, la reconversion dans l'économie des narcotraffics (convoyage ou interception) est attractive.²¹

Au Sahel comme ailleurs, le niveau de violence généré par le trafic de drogue fluctue selon les produits, les lieux et les moments. Dans le Nord du Mali, différents facteurs – affaiblissement de l'Etat malien dans son septentrion, circulation des armes de guerre dans le sillage des rébellions arabo-touareg des années 1990, caractère concurrentiel du marché accentué par le jeu des rivalités entre tribus – se conjuguent pour nourrir une militarisation inédite de ces trafics. Le cas d'In-Khalil est symptomatique : échappant au contrôle de l'Etat, cette plaque tournante du trafic de drogue a peu à peu suscité une rivalité entre plusieurs réseaux distincts sur le plan communautaire, qui se sont affiliés à des groupes armés lors de la rébellion de 2012 et se sont affrontés. Pour s'imposer sur le marché de la drogue ou protéger les convois, les trafiquants sont entrés dans une logique de militarisation progressive que l'Etat malien n'a pas su endiguer et qu'il a même pu stimuler en soutenant certains trafiquants contre d'autres – les autorités démentent de telles pratiques.²²

C. *Trafics et communautés*

Même si les règlements de comptes entre trafiquants n'affectent pas directement les populations civiles, le narcotrafic a un effet important sur les rapports de force locaux, notamment sur les relations entre communautés. Les grands trafiquants ou coupeurs de route ont acquis une influence politique locale, voire nationale, et ont investi dans leurs communautés pour se constituer une « clientèle ». Ils sont ainsi devenus des « notables locaux », néanmoins controversés.²³

²¹ Certains étaient déjà impliqués dans divers trafics lorsqu'ils vivaient en Libye.

²² Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère de la Sécurité intérieure, Bamako, octobre 2015.

²³ Tous les narcotraffiquants n'adoptent pas la même stratégie. Certains préfèrent rester dans l'ombre alors que d'autres ont cherché à obtenir des postes de maires, de députés ou de chefs de fraction tribale. Judith Scheele a noté le rapport complexe que les trafiquants entretiennent avec leurs communautés, soulignant que certains avaient tendance à s'en émanciper en constituant leurs réseaux personnels sur des bases plus personnelles que tribales ou claniques. Judith Scheele, « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, N°184, 2009. Cette analyse est juste mais le raidissement des oppositions entre communautés observé depuis le début de la crise de 2012 a conduit les narcotraffiquants, comme d'autres acteurs politiques, à se replier (de manière non exclusive) sur leur communauté d'origine.

De nombreux trafiquants ont acquis un statut de « bandit social », s'en prenant aux tribus rivales mais redistribuant une partie de leurs gains à leurs proches, reproduisant des pratiques similaires aux anciennes razzias.²⁴ A Kidal par exemple, un trafiquant de premier plan investit beaucoup dans son village d'origine (construction de digue et de puits, achat de groupes électrogènes) et prend en charge les soins de santé de sa communauté ; il peut arriver que certains financent même des festivals religieux ou la construction de mosquées.²⁵ Ils sont l'une des incarnations de la réussite économique et sociale au Nord du Mali, en dépit de la réprobation morale qui entoure parfois leur activité criminelle.²⁶

La plupart des autorités traditionnelles et religieuses ont condamné la circulation de la drogue, produit *haram* (impur selon les préceptes de l'islam), ce qui a pu retenir certaines tribus réputées pieuses de participer à ces trafics, comme les Touareg Kel Ansar ou Kel Essouk.²⁷ Mais d'autres sont passées outre et ont pris part à cette activité particulièrement lucrative. Le trafic de drogue est progressivement devenu une source importante d'emplois et surtout de redistribution au sein des familles et des fractions tribales.²⁸

Alors que le trafic de stupéfiants fait naître de nouvelles élites économiques, une partie des anciennes notabilités est elle aussi tentée d'accéder, d'une manière ou d'une autre, à l'argent de la drogue. Encourager ou tolérer que des proches parents, souvent des cadets, s'impliquent dans les trafics constitue pour certains chefs traditionnels un moyen de consolider leur position. Par exemple, dans la région de Kidal, de jeunes Kounta ou Ifogha, deux tribus dont l'assise est liée à leur prestige politique et religieux, s'engagent dans le trafic ou la prédation au profit plus ou moins direct de leurs aînés.

L'émergence de grands trafiquants modifie la sociologie des élites au Nord du Mali. Elle accentue un processus de fractionnement tribal, engagé avec la politique de décentralisation initiée en 1993, et s'avère corrosive pour les formes d'autorité dites « traditionnelles ».²⁹ Ceux qui réussissent dans la drogue utilisent leurs moyens financiers pour consolider leur assise territoriale et certains créent leur propre fraction tribale.³⁰ Cette dynamique est particulièrement prégnante dans la région de Tombouctou. Ainsi, les Oulad Ehich et Oulad Oumrane, deux fractions de la tribu

²⁴ Eric Hobsbawm, *Primitive Rebels: Studies in Archaic Forms of Social Movement in the 19th and 20th Centuries* (Manchester, 1959). Voir aussi *Les Touaregs face aux sécheresses et aux famines*, op. cit.

²⁵ Entretiens de Crisis Group, acteurs communautaires originaires du Nord du Mali, Bamako, 2012-2018.

²⁶ « D'ailleurs, dit-on, tout mariage conclu avec l'argent de la drogue restera forcément stérile et ne vaut guère mieux que la prostitution ». « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », op. cit.

²⁷ « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », op. cit.

²⁸ Une fraction, en zone nomade, est un regroupement de familles, généralement issues d'un ou plusieurs villages d'une commune et appartenant à une tribu. Une tribu est donc composée de plusieurs fractions.

²⁹ La loi n°93-008/PM-RM du 11 février 1993 détermine les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.

³⁰ La création d'une fraction tribale est soumise à délibération du conseil municipal avant d'être avalisée par la préfecture.

arabe bérabiche composées chacune de deux sous-fractions en 1994, en comptent respectivement dix-huit et quinze aujourd'hui.³¹ Si le trafic de drogue n'explique pas à lui seul la tendance au « fractionnement » des tribus (et parfois à la création de nouveaux districts administratifs, appelés « cercles »), il en est l'un des moteurs car l'enrichissement de nouveaux acteurs les pousse à s'autonomiser et à réclamer le contrôle de cercles. L'autorité des chefs de tribus s'en trouve affaiblie, fragilisant ainsi les mécanismes traditionnels de résolution des conflits.

Les rivalités entre trafiquants, qui organisent une partie de leurs réseaux sur les solidarités familiales et tribales, dégénèrent parfois en conflits ouverts. Ainsi, le conflit qui oppose les tribus arabes des Mechdouf et des Lamhar est directement lié à des rivalités entre quelques grands trafiquants. Alliées jusqu'en 2005, notamment face aux Arabes de la tribu des Kounta, un différend entre réseaux de trafiquants de ces deux tribus de la vallée du Tilemsi a provoqué une division, aggravée ensuite par l'influence politique acquise par la tribu des Mechdouf auprès du président Amadou Toumani Touré (ATT) en 2007.³² Cette rivalité s'est transformée en conflit armé dans le cadre de la rébellion de 2012 puisqu'elle a joué un rôle important dans la scission du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) en deux branches en 2014, dont l'une a rejoint la Plateforme et l'autre la CMA.

Cette concurrence entre narcotrafiquants issus de communautés différentes vient exacerber des tensions intercommunautaires préexistantes, notamment entre tribus « nobles » et « vassales ».³³ Les tensions entre les Kounta et des tribus arabes « vassales » ont ainsi dégénéré en conflits ouverts en 1999 puis après 2002.³⁴ De même, les conflits récurrents entre Ifogha et Imghad se sont accentués à partir du milieu des années 1990, parallèlement à la mise en place de la décentralisation et à l'organisation des premières élections locales.³⁵ A la faveur du développement de la contrebande, puis du narcotrafic, les tribus dites « vassales » se sont renforcées commercialement, militairement et politiquement jusqu'à s'émanciper de leurs anciennes tutelles.³⁶

Ces luttes entre tribus – ou ceux qui prétendent les représenter – sont à la fois politiques et économiques : les revenus générés par les trafics deviennent un enjeu car ils permettent de financer l'appareil guerrier de chaque tribu et d'affaiblir celui

³¹ Entretiens de Crisis Group, membres du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), Bamako, avril 2018.

³² Entretiens de Crisis Group, Arabes du Tilemsi, Bamako, avril 2018.

³³ Ces rivalités ont pour substrat commun des rapports sociaux construits historiquement sur une supposée domination statutaire des premiers sur les seconds. Les Touareg Kel Adagh, du dix-neuvième siècle jusqu'au début du vingtième siècle payaient le *tribut* aux Ouillimiden Kel Ataram qui dominaient alors l'Adagh. Voir Georg Klute, « Hostilités et alliances. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali », *Cahiers d'études africaines*, N°137, 1995.

³⁴ « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », op. cit. Les Kounta sont une tribu arabe détentrice d'un grand prestige social et religieux. La plupart des autres tribus arabes des régions de Gao et Kidal lui étaient historiquement tributaires.

³⁵ La rébellion de 1990 a conduit à la scission du Mouvement populaire de libération de l'Azawad (MPLA), dominé par les Ifogha, et à la création de l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA), majoritairement imghad. Voir *Les Touaregs Kel Adagh*, op. cit., p. 513-517.

³⁶ Ce renversement des ordres sociaux n'est pas propre au Mali. On le retrouve dans d'autres contextes marqués par le développement du narcotrafic, comme en Colombie. Diana Villegas, « Le pouvoir de la mafia colombienne des années 1980 et 1990 », *Pouvoirs*, N°132, 2010.

de la tribu ennemie.³⁷ Les tensions entre Touareg de la tribu des Idnan et Arabes de la tribu des Lamhar, qui se sont accentuées sur le plan politique lors des élections législatives de 2007, s'expliquent aussi par les rivalités entre groupes trafiquants issus de ces deux tribus pour le contrôle d'un territoire dans la région de Kidal.

D. *Les trafiquants entre l'Etat et les rebelles*

Le trafic de drogue perturbe les dynamiques communautaires locales, mais interfère aussi avec les dynamiques politiques locales et nationales. En effet, les ressources générées par les trafics constituent désormais un capital précieux, voire indispensable, pour faire de la politique au Nord du Mali. Le contrôle des trafics est donc devenu un enjeu central pour qui veut affirmer des liens privilégiés avec l'Etat ou au contraire se rebeller contre lui. Ainsi, l'économie des trafics, les appartenances communautaires et les intérêts de l'Etat entretiennent des liens étroits.

Les grands trafiquants deviennent des entrepreneurs politiques dont l'influence se fait sentir dans les campagnes électorales du Nord du Mali. Certains se lancent dans une carrière politique en se présentant aux élections locales ou législatives. D'autres préfèrent rester dans l'ombre et financent les campagnes électorales de leurs protégés ou de leurs parents. L'accès au pouvoir politique est à la fois source d'enrichissement direct (accès aux marchés publics) et d'avantages politiques et administratifs : immunité parlementaire, passeport et valise diplomatique, accès aux plus hautes institutions de l'Etat, établissement d'actes administratifs.³⁸ Ces réseaux politiques nationaux sont des gages indispensables d'influence et de protection des trafics. Ils se doublent d'appuis politiques au plus haut niveau dans la sous-région.

Les trafiquants sont aussi liés aux Etats à travers leurs investissements dans l'économie légale, visant à diversifier leurs activités et à blanchir leur argent (secteurs du transport, de la construction et de l'immobilier). Cette pénétration économique s'opère au Mali, mais aussi et surtout dans la sous-région (principalement au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et en Algérie).³⁹

Cette influence politico-économique permet aux trafiquants de s'imposer progressivement comme des acteurs politiques incontournables à différents niveaux d'un Etat ouvert à ces relations. Soucieux de contrôler son septentrion, l'Etat malien a noué des alliances avec des tribus jugées « loyalistes » depuis les années 1990.⁴⁰

³⁷ Par exemple, en janvier 2010, l'interception par les Ifogha et les Kounta d'une cargaison de cocaïne transportée par des Lamhar et des Imghad ont poussé les Lamhar à enlever le chef des Kounta de la région de Gao. Voir Wolfram Lacher, « Organized Crime and Conflict in Sahel Sahara Region », Carnegie Endowment for International Peace, 13 septembre 2012.

³⁸ Entretien de Crisis Group, acteurs associés au narcotrafic, Bamako, Nouakchott, Niamey, 2013-2018.

³⁹ Un important trafiquant lamhar du Mali a ainsi la réputation d'avoir un accès direct aux présidents de pays voisins et de faire des déplacements réguliers dans les capitales régionales à bord de son avion privé. Entretien de Crisis Group, officier de sécurité, Niamey, décembre 2017.

⁴⁰ Cette politique de préférence communautaire avait déjà aiguisé les tensions entre Ifogha et Imghad en 1994. Le MPLA d'Iyad ag Ghali (dominé par les Ifogha) aurait alors servi de force paramilitaire à l'armée malienne pour contrer les mouvements n'ayant pas signé les accords de Tamanrasset en 1991, dont l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) dirigée par Elhadji Gamou (dominée par les Imghad).

L'élément nouveau des années 2000 est la présence de grands narcotrafiquants parmi les tribus touareg et arabes sur lesquelles s'appuie l'Etat. En laissant ces acteurs former des milices armées en 2008, l'Etat entend trouver des soutiens locaux pour combattre la rébellion d'Ibrahim ag Bahanga.⁴¹ De leur côté, les figures de ces milices ont pour préoccupation première de reprendre le contrôle des routes de trafic.⁴²

A la même époque, des connexions s'établissent également entre narcotrafiquants et groupes rebelles. En 2006, début d'une nouvelle rébellion touareg, le principal mouvement rebelle, l'Alliance démocratique pour le changement (ADC), sollicite les quelques réseaux trafiquants actifs dans la région de Kidal pour participer à l'effort de guerre.⁴³ Ces derniers sont donc pressés de choisir un camp, ce qui accentue un peu plus la militarisation des réseaux visant notamment à faire face aux interceptions de plus en plus fréquentes des convois.⁴⁴

⁴¹ Ibrahim ag Bahanga a poursuivi la rébellion lancée par l'Alliance démocratique pour le changement (ADC) en 2006 après la signature de l'accord d'Alger en 2007. Il était à la tête de l'Alliance nationale des Touareg du Mali (ANTM) jusqu'à sa mort en août 2011.

⁴² « Organized Crime and Conflict in Sahel Sahara Region », op. cit. Voir « Prominent Tuareg's View of Arab Militias, Rebellion, and AQIM », câble de l'ambassade américaine à Bamako, 18 mars 2009, révélé par WikiLeaks.

⁴³ Entretiens de Crisis Group, responsables et membres de groupes armés de la région de Kidal, Bamako, 2013-2018. Voir aussi « Organized Crime and Conflict in Sahel Sahara Region », op. cit.

⁴⁴ Les interceptions s'opéraient entre trafiquants de la tribu des Ifogha et de la tribu des Kounta, mais aussi entre Arabes bérabiche et trafiquants originaires de Kidal (fractions idnan, ifergoumessen, taghat malet notamment). Entretiens de Crisis Group, chefs bérabiche et touareg, Nouakchott, juillet 2012. Voir « Tuaregs and Arabs clash over drugs and cash in northern Mali », câble de l'ambassade américaine à Bamako, 31 août 2007, révélé par WikiLeaks.

III. Les trafics au cœur de la crise malienne

Le lien entre trafics, conflits communautaires et intérêts étatiques s'est donc noué au milieu des années 2000. Avec la crise de 2012, cependant, les connexions entre économie, violence et politique au Nord du Mali prennent une nouvelle dimension. Les réseaux trafiquants organisés en partie sur une base communautaire ont infiltré la rébellion de 2012 plus que les précédentes. Les trafiquants utilisent leurs liens avec les groupes armés pour poursuivre, voire développer leurs activités. La rébellion de 2012 ne peut néanmoins se résumer à l'engagement d'acteurs du narcotrafic.

A. *En 2012, un lien affaibli des narcotrafiquants avec l'Etat*

Début 2012, l'Etat central et ses représentants évacuent précipitamment le Nord du pays alors qu'une coalition souple de groupes armés s'empare de la zone. Le groupe séparatiste Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) est progressivement supplanté par des groupes jihadistes qui prennent le contrôle des trois principales villes du Nord dès juin 2012 : le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) à Gao, Ansar Eddine à Kidal et al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) à Tombouctou. La débandade de l'Etat est telle que les réseaux trafiquants doivent non seulement composer avec les nouveaux « hommes forts » de la région, comme en 2006, mais aussi s'en rapprocher.

Les allégeances varient. A Kidal, dès fin 2011, de nombreux trafiquants soutiennent voire rejoignent le MNLA, comme ils avaient appuyé en 2006 le mouvement rebelle d'Ibrahim ag Bahanga. Par ailleurs, plusieurs tribus de la région basculent en faveur du mouvement séparatiste, et les trafiquants issus de ces communautés sont sollicités pour le soutenir. Les groupes paramilitaires issus des communautés touareg imghad et arabe bérabiche, proches de l'Etat depuis la rébellion de 2006 et dont certains ont été intégrés aux forces armées maliennes, demeurent globalement fidèles à l'Etat. Menacés par l'émergence de ces groupes séparatistes, ils combattent la rébellion début 2012 mais finissent comme l'Etat par reculer.⁴⁵ De leur côté, les trafiquants arabes lamhar, qui avaient vu leur influence auprès de la présidence malienne décroître après les élections législatives de 2007, se tournent opportunément vers le MNLA fin 2011 avant de s'allier au Mujao à Gao dès les premiers mois de 2012.⁴⁶

Les choix d'alliances divisent parfois les narcotrafiquants, comme les communautés. Confrontés au retrait soudain de l'Etat, les trafiquants bérabiche hésitent : faut-il maintenir l'alliance avec une autorité centrale qui leur a fait d'importantes concessions (dont la création par le président de l'époque Amadou Toumani Touré (ATT) de la région à forte majorité arabe de Taoudénit) ? Faut-il pencher au contraire du côté des rebelles dont certains pensent qu'ils vont durablement contrôler les routes

⁴⁵ La composante imghad, dirigée par le colonel Elhadji Gamou, se retrouve largement isolée et se réfugie au Niger à partir d'avril 2012 pour se réorganiser, en attendant que l'Etat malien soit en mesure de les soutenir à nouveau. Les autorités nigériennes accueillent ces éléments considérés comme loyalistes et parmi lesquels figurent des militaires maliens, après les avoir officiellement désarmés à la frontière nigéro-malienne, puis les cantonne à la périphérie de Niamey. Entretien de Crisis Group via Whatsapp, officier nigérien, 28 juillet 2018.

⁴⁶ Entretien de Crisis Group, membres de la communauté arabe du Tilemsi, Bamako, mars et avril 2018.

du Nord ? Face aux incertitudes de la crise, les rôles sont parfois répartis au sein d'une même famille ou d'un même groupe pour conserver des attaches dans des camps opposés.

Pendant la crise de 2012, préserver des liens avec l'Etat, qui a perdu le contrôle du Nord du territoire, n'apparaît plus aussi essentiel pour protéger ses affaires. La rupture entre les narcotrafiquants et l'Etat est cependant incomplète. Des trafiquants disposent toujours à Bamako de biens immobiliers où loge une partie de leur famille, et d'entreprises, bien que la plupart de leurs bénéfices soient investis au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie ou en Algérie.⁴⁷ Ils maintiennent donc des rapports avec les autorités maliennes, alors que leur faible niveau de bancarisation les protège en partie d'éventuelles pressions politiques ou fiscales.⁴⁸ Seuls les narcotrafiquants de Kidal ont peut-être rompu tout lien avec les autorités.⁴⁹

Depuis le retour progressif de l'Etat au Nord, les jeux d'influence qui y entourent à nouveau les nominations à des postes clés au sein des douanes, de la gendarmerie ou de l'armée, confirment que les réseaux narcotrafiquants restent vigilants et souhaitent maintenir un lien avec l'Etat.⁵⁰ Les autorités maliennes actuelles reconnaissent volontiers la proximité entre certains responsables politiques et des narcotrafiquants à l'époque de l'ancien président Amadou Toumani Touré mais soulignent que ces liens ont été rompus sous le président actuel.⁵¹

B. Trafiquants et jihadistes : des relations complexes

La supposée alliance entre narcotrafiquants et jihadistes, résumée par le label « narcoterroriste » fréquemment utilisé pour caractériser la menace au Sahel, donne lieu à de nombreux fantasmes.⁵² Jusqu'en 2012, les liens étaient limités, et des jihadistes comme l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, qui a occupé de hautes fonctions au sein d'AQMI au Nord du Mali, n'ont à priori jamais versé dans le trafic de drogue, contrairement à une idée reçue et entretenue.⁵³ Si des liens existent, ils doivent faire l'objet d'une analyse plus fine.

En 2012, trafiquants et jihadistes apprennent à s'accommoder les uns des autres, comprenant qu'entrer en conflit ne servirait pas leurs intérêts immédiats, voire qu'une

⁴⁷ Entretiens de Crisis Group, acteurs proches des milieux narcotrafiquants, mars et avril 2018.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Certains officiers en poste à Gao et à Tombouctou servent de relais avec le Sud du pays d'où proviennent certaines marchandises. L'un d'eux a récemment été tué à Tombouctou dans un règlement de compte. Entretiens de Crisis Group, membres du MAA et du MNLA, Bamako, mars et avril 2018.

⁵¹ Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère de la Sécurité intérieure, Bamako octobre 2015.

⁵² Wolfram Lacher, « Challenging the Myth of the Drug-Terror Nexus in the Sahel », West Africa Commission on Drugs (WACD), juillet 2013 ; Mathieu Pellerin, « Narcoterrorism: Beyond the Myth », dans « Re-mapping the Sahel: Transnational Security Challenges and International Responses », Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE), juin 2014.

⁵³ Mokhtar Belmokhtar a souvent été présenté comme un trafiquant de cigarettes, ce qui lui a valu le surnom de « Mister Marlboro ». Selon le journaliste Lemine Ould Mohamed Salem, qui lui a consacré une longue enquête, Belmokhtar n'a jamais versé dans le trafic de cigarettes et encore moins de stupéfiants. Lemine Ould Mohamed Salem, *Le Ben Laden du Sahara. Sur les traces du jihadiste Mokhtar Belmokhtar* (Paris, 2014).

collaboration pourrait s'avérer bénéfique. Ce rapprochement de circonstance est à priori contre-nature du point de vue du dogme religieux. Plusieurs éléments suggèrent ainsi une forme de désapprobation voire d'hostilité des jihadistes à l'égard des narcotrafiquants.⁵⁴ Tandis qu'ils occupaient les principales villes du Nord en 2012, les jihadistes auraient brûlé des cargaisons de cigarettes et de haschich à Gao et In-Khalil.⁵⁵ Mais, au-delà de condamnations ponctuelles, aucun des trois mouvements jihadistes présents dans la zone – al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Eddine et le Mujao – n'a manifesté son opposition au trafic de drogue, et aucun ne semble avoir mené de lutte active et continue contre les trafics, que ce soit avant ou après 2012.

A Gao, le Mujao et les Arabes du Tilemsi, acteurs clés des trafics de drogue, ont même entretenu des liens étroits sans que la direction idéologique du mouvement jihadiste soit nécessairement directement impliquée. Bien que certains Arabes se soient engagés au Mujao pour des raisons idéologiques, la majorité des opérateurs lamhar ont soutenu le mouvement (par des dons de véhicules et de carburant notamment) pour poursuivre leurs activités commerciales et se protéger du MNLA – en particulier de sa composante idnan, rivale des Lamhars dans les trafics – avec lequel ils sont en conflit ouvert jusqu'à la prise de Gao en juin 2012.⁵⁶

Paradoxalement, le lancement de l'opération Serval début 2013 a peut-être favorisé un rapprochement entre les groupes jihadistes et certains trafiquants. La pression militaire exercée contre les jihadistes les pousse à chercher le soutien des trafiquants. Des solidarités seraient nées dès le déclenchement de l'opération Serval : des combattants d'AQMI et d'Ansar Eddine auraient pu profiter de l'appui logistique offert, par solidarité tribale, par certains trafiquants pour échapper aux traques françaises.⁵⁷ A Kidal, la fermeté dont aurait fait preuve Ansar Eddine envers certains trafiquants en 2012 s'étiolé à partir de 2013 lorsque le mouvement se réfugie dans la clandestinité.⁵⁸ Par ailleurs, le tarissement de l'argent des rançons encourage les groupes jihadistes à une plus grande tolérance à l'égard des trafics. Laisser une partie des combattants poursuivre leurs trafics permet de ne pas avoir à les payer.

Enfin, l'enracinement local des groupes jihadistes et l'influence grandissante en leur sein de dirigeants arabo-touareg originaires du Nord du Mali – en particulier en ce qui concerne le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), une coalition des groupes jihadistes basés au Nord du Mali formée en mars 2017 – semblent influencer la manière dont ces groupes se positionnent vis-à-vis du narcotrafic. Ain-

⁵⁴ Des rumeurs évoquent des fatwa contre le trafic de drogue émises par al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) au milieu des années 2000 et Ansar Eddine en 2012, mais il n'a pas été possible de vérifier leur existence.

⁵⁵ Entretiens de Crisis Group, acteur humanitaire originaire du Nord, membres du MAA et du MLNA, Bamako, mars-avril 2018.

⁵⁶ Entretiens de Crisis Group, Arabes du Tilemsi, Bamako, mars et avril 2018. Après que le MNLA a refusé de s'allier à Ansar Eddine au printemps 2012, le Mujao et AQMI ont attaqué le MNLA, dont le siège était situé dans le gouvernorat de Gao. Le 26 juin 2012, une coalition du Mujao appuyée de Lamhar et de Songhai a délogé par la force le MNLA du gouvernorat, blessant son secrétaire général, Bilal ag Cherif.

⁵⁷ Entretiens de Crisis Group, membres de groupes armés originaires de Kidal, Bamako et Niamey, 2016-2018.

⁵⁸ Ibid.

si, les combattants maliens qui composent la majorité des contingents du GSIM et ne s'engagent pas uniquement sur des fondements religieux, conservent parfois de leur engagement passé des relations voire des intérêts dans le narcotrafic.⁵⁹

Aucun témoignage recueilli n'indique que les principaux dirigeants du GSIM, y compris son émir Iyad ag Ghali, soient directement impliqués dans le narcotrafic. En revanche, certains évoquent la participation de membres du second cercle et de parents proches des dirigeants du groupe.⁶⁰ Les réseaux trafiquants au sein ou dans l'entourage du GSIM et/ou des groupes jihadistes qui ont participé à sa création ont probablement pris plus d'importance ces dernières années. Cela n'est guère étonnant dans une région où la fluidité des allégeances entre groupes amène les individus à passer successivement de la cause séparatiste au combat jihadiste puis au convoyage de drogue (ou vice versa). Il n'y a pas de frontières étanches entre ces différentes activités.

C. *Les trafiquants : ressource et contrainte pour les groupes armés signataires de l'accord de paix*

Le narcotrafic constitue probablement l'une des principales ressources disponibles pour les groupes armés membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et de la Plateforme.⁶¹ Il s'agit d'une activité non seulement convoitée mais qu'il est aussi dangereux de laisser à l'adversaire. Plusieurs groupes politico-militaires ont ainsi tissé des liens d'intérêt avec les narcotrafiquants à la fois pour bénéficier des dividendes de la drogue et pour en priver leurs rivaux.⁶² Un haut responsable de la Plateforme reconnaît que « si on ne les laisse pas faire leur trafic, ils peuvent créer leur propre groupe ou rejoindre la CMA ». ⁶³ Les groupes les moins bien armés sont également ceux qui paraissent peu impliqués dans le trafic de drogue, comme la Coordination des mouvements et Forces patriotiques de résistance (CM-FPR).

En plus de leurs contributions financières, les trafiquants soutiennent matériellement une partie des opérations militaires, en fournissant ou en prêtant du carbu-

⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, membres de groupes armés originaires de Kidal, Niamey et Bamako, mars et avril 2018. Pour les fondements religieux, voir Mathieu Pellerin, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel », IFRI, février 2017 ; voir aussi « Si les victimes deviennent bourreaux », International Alert, juin 2018.

⁶⁰ Entretiens de Crisis Group, membres des groupes armés signataires de l'accord de paix de juin 2015 et fonctionnaires internationaux, Bamako et Niamey, avril et mai 2018. Courriels de Crisis Group, membres des groupes armés à Gao et Kidal, mai et juin 2018.

⁶¹ Le financement des groupes armés est une question complexe et difficile à analyser avec précision. Beaucoup sollicitent un soutien financier et/ou matériel auprès des communautés des zones qu'ils occupent ou dont ils sont proches. La cotisation tribale serait ainsi régulière au sein des différentes branches du MAA, tandis qu'elle serait ponctuelle pour le HCUA, le Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA), le Gatia ou le MNLA. Dans ce système, on attend plus de ceux qui ont des moyens importants et notamment des trafiquants. Entretiens de Crisis Group, acteurs de groupes armés originaires de Kidal, Gao et Tombouctou, Niamey et Bamako, mars et avril 2018

⁶² Crisis Group avait cité en 2015 le secrétaire général d'un mouvement armé : « si tu ne prends pas la drogue, c'est elle qui finit par te tuer ». Briefing Afrique de Crisis Group N°115, *Mali : la paix venue d'en bas ?*, 14 décembre 2015, p. 6.

⁶³ Entretien de Crisis Group, Bamako, mars 2018.

rant, des munitions et surtout des véhicules.⁶⁴ Ils le font d'autant plus volontiers qu'ils y ont un intérêt personnel, dont la nature varie. Ainsi, lorsque les tensions entre les deux ailes du Mouvement arabe de l'Azawad étaient à leur paroxysme entre 2013 et 2015, un important commerçant arabe du Tilemsi aurait soutenu l'effort de guerre de la CMA contre les narcotrafiquants lamhar du MAA avec lesquels il était en conflit.⁶⁵ Plusieurs sources indiquent qu'un autre acteur important du narcotrafic, sans affiliation initiale, aurait rejoint le Groupe autodéfense Imghad et alliés (Gatia), membre de la Plateforme, après la mort de son frère dans des combats contre la CMA à Ménaka, à l'Est, en 2015.⁶⁶

Mais les trafiquants constituent aussi une contrainte pour les groupes armés, car leurs intérêts ne coïncident pas toujours. Ils peuvent rechigner à cotiser ou à fournir une aide pour une opération précise.⁶⁷ Un cadre de la CMA explique : « parfois vous avez besoin de mobiliser des véhicules pour faire la guerre, alors qu'ils appartiennent à un trafiquant qui les utilise pour sécuriser un convoi, c'est problématique ». ⁶⁸ Les combattants de groupes comme le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le Gatia et le MNLA, généralement non rémunérés, cherchent parfois à trafiquer ou à intercepter les convois des trafiquants de drogue. Lorsqu'ils réussissent, ils peuvent fournir plus de ressources à leur mouvement mais sont aussi tentés de s'en émanciper pour faire passer leurs intérêts commerciaux au premier plan.⁶⁹ Certains désertent même le champ de bataille pour se réfugier en Algérie ou en Mauritanie.⁷⁰ A la veille de combats avec la Plateforme en 2017, la CMA a dû remobiliser des trafiquants désengagés du mouvement en soulignant qu'en cas de défaite, tous perdraient accès à la ville de Kidal où vivent une partie de leurs familles.⁷¹

Enfin, les rivalités entre trafiquants peuvent nuire à la cohésion interne des mouvements armés. En effet, la « démocratisation » de l'accès au trafic peut parfois mener à des tensions et des règlements de compte au sein d'un même mouvement. Lors de la prise de Ménaka en mai 2015, une cargaison de drogue escortée par des acteurs proches du MNLA (membre de la CMA) a été interceptée par les membres d'une autre tribu également affiliée au MNLA.⁷² En mars 2018, le convoi d'un important trafiquant

⁶⁴ Ce soutien logistique peut ensuite faire l'objet d'un remboursement. Entretiens de Crisis Group, membres du MNLA, des MAA, du HCUA et du Gatia, Bamako, mars et avril 2018.

⁶⁵ Entretien de Crisis Group, membre du MAA, Bamako, mars 2018.

⁶⁶ Entretiens de Crisis Group, membres du MNLA, des MAA, du HCUA et du Gatia, Bamako, mars et avril 2018.

⁶⁷ Lors d'une réunion des tribus arabes dans le cadre de l'organisation du MAA en 2013, il a été décidé que les sept opérateurs économiques les plus riches présents à la réunion allaient cotiser à hauteur de 3 millions de francs CFA par mois (4 585 euros). Dès le troisième mois, ces opérateurs ont décidé de ne plus honorer leur engagement après avoir observé que le point de contrôle établi à Ber permettait au groupe d'engranger suffisamment de recettes. Entretiens de Crisis Group, membres du MAA, Bamako, avril 2018.

⁶⁸ Entretien de Crisis Group, Bamako, mars 2018.

⁶⁹ Cela se produit peu au niveau des différentes branches du MAA, en partie parce que ces dernières rémunèrent leurs combattants. Entretiens de Crisis Group, cadres de la CMA et de la Plateforme, Bamako, mars 2018.

⁷⁰ Entretiens de Crisis Group, membres de la CMA et de la Plateforme, Bamako, mars et avril 2018.

⁷¹ Entretien de Crisis Group, membre de la CMA, Bamako, mars 2018.

⁷² Entretiens de Crisis Group, membres du MNLA, des MAA, du HCUA et du Gatia, Bamako, mars et avril 2018.

affilié au MNLA a été intercepté par un autre acteur affilié au même groupe.⁷³ Ces tensions peuvent aussi survenir au sein d'une même tribu. Fin 2016, deux réseaux de trafiquants d'une fraction ifogha du Tamesna (est de la région de Kidal), affiliés au même mouvement, sont entrés en conflit autour d'une cargaison de drogue.⁷⁴

Les groupes armés ne se sont pas construits autour d'intérêts narcotrafiants, mais les trafics constituent l'une des principales ressources leur permettant d'atteindre leurs objectifs politiques ou de se défendre contre un groupe armé rival. En situation de conflit, les relations avec les narcotrafiants sont donc vitales pour les groupes armés. Au contraire, à mesure que la situation politique se stabilise au Nord du Mali, ces liens pourraient s'étioler.

D. *Les trafics : cause des affrontements entre groupes armés ?*

La plupart des acteurs internationaux présents au Mali savent que les trafics permettent de financer la majorité des groupes armés. Certains estiment aussi que les rivalités entre trafiquants sont à l'origine d'une grande partie des affrontements militaires dans le Nord du pays. La réalité est plus nuancée.⁷⁵ La compétition pour le contrôle des trafics explique certains épisodes de violence mais n'est pas la motivation unique des affrontements entre groupes armés. Elle vient s'ajouter à d'autres facteurs de tension relevant d'intérêts politiques (et souvent communautaires) divergents.

Une partie des affrontements survenus entre 2013 et 2015 avait pour objet le contrôle de carrefours commerciaux stratégiques comme In-Khalil, Tabankort, Ber et Lerneb, qui serviraient aussi d'entrepôts temporaires dans le cadre du trafic de drogue.⁷⁶ Ces combats ont renforcé l'idée que les conflits armés étaient surtout motivés par des intérêts liés au narcotrafic. Par ailleurs, la rumeur attribue aux chefs militaires de certains des principaux mouvements armés (ou à leurs proches) un rôle de premier plan dans le trafic de drogue.⁷⁷

En mai 2015, la Plateforme, soutenue par l'armée malienne, a repris la ville de Ménaka, en violation d'un accord de cessez-le-feu signé en février et prévoyant le gel des positions occupées. La prise de Ménaka, bastion historique des rébellions avec

⁷³ Entretien de Crisis Group, membre du MNLA, Bamako, mars 2018.

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, membre d'un groupe armé basé à Kidal, Niamey, mai 2018.

⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, membres de la Minusma, Bamako, mai 2017 et avril 2018.

⁷⁶ La bataille d'In-Khalil de février 2013 a cristallisé les tensions entre la composante idnan du MNLA, et les Arabes lamhar représentés au sein du MAA. Le cas d'In-Khalil fera l'objet d'un accord de libre accès dans le cadre du dialogue d'Anéfis d'octobre 2015. Plusieurs conflits armés se sont déroulés à Tabankort entre groupes armés en mai et juillet 2014, puis en janvier 2015 entre la CMA et la Plateforme. Cette cuvette située au sud-est d'Anéfis constitue à la fois un point de passage commercial important, un verrou stratégique entre les régions de Kidal, Gao et Ménaka, et donc une démarcation naturelle entre la CMA et la Plateforme (et les tribus qui les composent). Dans la région de Tombouctou, si Ber a constitué le bastion du Mouvement arabe de l'Azawad dès le mois d'avril 2013, la division du MAA en deux branches a poussé celle dite « pro-Bamako » à se replier sur Lerneb. Cette scission s'explique principalement par des rivalités communautaires et commerciales au sein de la communauté bérabiche.

⁷⁷ La rumeur est parfois fondée. Ainsi, le gendre du chef d'un important mouvement politico-militaire du Nord du Mali a récemment été arrêté pour trafic de haschich au Niger. « Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali », Conseil de sécurité des Nations unies S/2018/581, 9 août 2018.

Kidal, représente une victoire politique pour l'Etat et pour la Plateforme, quelques semaines avant la signature de l'accord de paix inter-malien de juin 2015, qui prévoit de faire de cette ville le chef-lieu d'une nouvelle région.

Dans le même temps, la prise de Ménaka intéresse aussi des trafiquants liés à la Plateforme qui voient en elle un point d'appui utile pour éviter la région de Kidal, sous le contrôle des Ifogha de la CMA. L'offensive sur Ménaka coïncide d'ailleurs avec la présence dans la ville d'un camion contenant une importante cargaison de haschich escorté par des acteurs affiliés à la CMA et convoité par des membres de la Plateforme.⁷⁸ Les intérêts trafiquants s'entremêlent étroitement aux considérations politiques, la présence d'un chargement de drogue ayant sans doute facilité la mobilisation de combattants de la Plateforme motivés par les gains potentiels. Les principaux trafiquants peuvent être influents au sein des groupes armés signataires de l'accord de paix, mais ils y occupent rarement des positions de haut rang. Les intérêts de ces trafiquants et des dirigeants de ces groupes peuvent converger mais ne se superposent pas systématiquement.

Ainsi, une situation trop chaotique est préjudiciable aux intérêts des trafiquants, l'insécurité pouvant faire obstacle au passage des convois. Lors des phases de conflit entre groupes armés, de nombreux trafiquants s'arrangent pour maintenir des contacts dans chaque camp, ceux auxquels ils appartiennent comme leurs adversaires du moment. Ainsi, entre 2013 et 2015, alors que les tensions entre CMA et Plateforme – et plus particulièrement entre Ifogha et Imghad – étaient fortes, des trafiquants liés à chaque camp se sont entendus pour assurer conjointement la sécurité de convois de drogue.⁷⁹ Dans la région de Kidal, des trafiquants ont refusé de se laisser entraîner dans les conflits entre CMA et Plateforme et se sont proclamés « non alignés » pour protéger leurs intérêts commerciaux.⁸⁰ Plusieurs trafiquants officiellement affiliés au MNLA (membre de la CMA) travaillent avec des partenaires arabes et imghad affiliés à la Plateforme.⁸¹

La très grande majorité des accrochages entre trafiquants ne sont pas médiatisés et n'ont pas de conséquences sur l'équilibre des forces entre groupes armés. Ils sont réglés avec l'implication de « médiateurs locaux » liés ou non aux groupes armés.⁸²

⁷⁸ Entretiens de Crisis Group, responsables de la Plateforme et de la CMA, Bamako, mars et avril 2018.

⁷⁹ Ce fut notamment le cas lors des combats de Tabankort en 2015. Entretien de Crisis Group, responsable de la Plateforme, Bamako, mars 2018.

⁸⁰ Courriel de Crisis Group, commerçant basé à Kidal, novembre 2017.

⁸¹ Lorsque le Gatia a tenté de s'emparer de Kidal en 2015, un trafiquant proche du MNLA aurait fait livrer des moutons aux combattants du mouvement pour s'assurer de leur future coopération. Entretien de Crisis Group, membre du Gatia, Bamako, mars 2018.

⁸² Ainsi, Cheikh ag Aoussa, chef d'état-major du HCUA (membre de la CMA), était réputé pour intervenir dans les conflits opposant des trafiquants rivaux dans la région de Kidal, et même parfois au-delà du fait des relations historiques qu'il entretenait avec les Arabes du Tilemsi. Entretien de Crisis Group, opérateur économique de la région de Kidal, Niamey, mai 2018. Autre exemple suggérant cette fois le rôle de médiateurs liés à l'Etat, en août 2007, à la suite de l'interception par des trafiquants bérabiche d'un convoi escorté par des Ifogha en territoire mauritanien, un officier bérabiche de la sécurité d'Etat malienne aurait négocié avec les deux parties pour la restitution monnayée de la marchandise. Cet officier fut ensuite au cœur de la création du groupe paramilitaire bérabiche soutenu par le président ATT. « Tuaregs and Arabs clash over drugs and cash in northern Mali », op. cit.

Ils n'évoluent vers des conflits entre groupes armés que lorsque certains facteurs sont réunis, parmi lesquels la présence parmi les trafiquants d'un haut responsable d'un groupe armé, un contexte de tension extrême entre les groupes armés, ou des enjeux liés au contrôle d'axes stratégiques pour ces derniers. L'insécurité portant préjudice à la circulation des convois, et donc aux intérêts des trafiquants, ils peuvent avoir intérêt à favoriser une forme de stabilisation du Nord du Mali, à condition que celle-ci ne se fasse pas contre eux.

*E. Les trafiquants et le processus de paix inter-malien :
acteurs et/ou obstacles ?*

Bien que nombre d'acteurs maliens et internationaux reconnaissent que le trafic de drogue contribue fortement à l'instabilité actuelle du Mali, la question n'a été abordée que de manière marginale et officieuse au cours du processus de paix, qui s'est déroulé pour l'essentiel à Alger entre 2014 et 2015.⁸³ En revanche, des processus locaux de médiation, initiés par les acteurs du conflit, ont cherché des moyens de réguler les tensions entre trafiquants.

La question des trafics a fait l'objet de discussions dans les coulisses des négociations à Ouagadougou en juin 2013 et à Alger en 2014-2015. Peu après la rencontre de Ouagadougou, l'Etat malien a levé les mandats d'arrêt émis contre plusieurs acteurs de la rébellion, dont certains étaient désignés comme narcotrafiquants, au titre des mesures de confiance destinées à favoriser les négociations.⁸⁴ Les diplomates à Alger ont rechigné à aborder de manière ouverte une question taboue du fait des implications politiques de haut niveau dans ces différents trafics. Mais le sujet a fait partie des « discussions de couloir » qui ont rythmé les négociations.⁸⁵ Il s'agissait pour les principaux trafiquants ou leurs proches, membres des délégations officielles, de s'assurer que leurs intérêts n'étaient pas menacés et que ceux de leurs rivaux n'étaient pas favorisés.⁸⁶ Au final, la lutte contre les trafics n'est que très brièvement mentionnée dans l'Accord de paix inter-malien de juin 2015, dans ses articles 1, 29 et 30, ce dernier prévoyant « la mise en place [...] d'unités spéciales aux fins de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ».⁸⁷

Le sujet des trafics a en revanche été au cœur de plusieurs initiatives locales de médiation intercommunautaire, en particulier des deux processus de paix « par le bas » qui ont eu lieu en octobre 2015 puis en octobre 2017 à Anéfis, dans le Nord du

⁸³ Pour une analyse du processus de paix depuis 2012, voir le rapport Afrique de Crisis Group N°226, *Mali : la paix à marche forcée ?*, 22 mai 2015 et le briefing Afrique de Crisis Group N°104, *Mali : dernière chance à Alger*, 18 novembre 2014.

⁸⁴ Huit des trente acteurs de la rébellion dont le mandat d'arrêt a été levé en octobre 2013 seraient aussi des narcotrafiquants. « Levée de mandats d'arrêts contre des chefs rebelles : le prix de la paix ? », maliactu.net, 22 octobre 2013.

⁸⁵ Entretiens de Crisis Group, participants au processus d'Alger, Bamako, mars et avril 2018.

⁸⁶ Entretien de Crisis Group, diplomate présent lors des négociations d'Alger, Bamako, avril 2015.

⁸⁷ A son alinéa h, l'article 1 stipule que les parties réitèrent leur attachement à la « lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et les autres formes de criminalité transnationale organisée ». L'article 29 précise que cette lutte peut se faire « y compris à travers les stratégies et mécanismes régionaux existants ». « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », Bamako, juin 2015, disponible en ligne, <https://photos.state.gov/libraries/mali/328671/peaceaccord-translations/1-accord-paix-et-reconciliation-francais.pdf>.

Mali.⁸⁸ Comme l'a noté Crisis Group, Anéfis 1 a cherché à réduire la violence et à apaiser les conflits entre les chefs communautaires de la région de Kidal, parmi lesquels figurent des trafiquants.⁸⁹ Les pactes d'honneur conclus à cette occasion entre Arabes du Tilemsi (autour d'In-Khalil) ou entre Idnan et Arabes du Tilemsi ont notamment rétabli la liberté de circulation des hommes et des marchandises dans la région.⁹⁰ Si ce processus a surtout réuni les groupes armés, des acteurs économiques et les chefs communautaires, l'Etat malien a dépêché une mission de trois ministres le premier jour de la rencontre, et la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma) l'a facilitée. Cela a permis une mise en relation, certes discrète et limitée, entre le processus politique inter-malien supervisé depuis Bamako et des initiatives locales qui peuvent lui être très complémentaires.

Le pacte d'Anéfis 2, conclu en octobre 2017, cherchait aussi à renforcer la sécurité dans la région de Kidal, en particulier en réduisant l'impact déstabilisateur du narco trafic. Des représentants des groupes armés signataires de l'accord de paix ont cherché à isoler les affrontements entre trafiquants pour qu'ils n'impliquent plus ni la CMA ni la Plateforme. A ce titre, la commission de cadis (juges islamiques), créée par Anéfis 2 et chargée d'aider à la réconciliation entre les groupes signataires en cas de conflit, s'est déclarée incompétente pour s'occuper des incidents liés aux trafics.⁹¹ De fait, plusieurs conflits survenus après Anéfis 2 entre trafiquants affiliés à la CMA et à la Plateforme n'ont pas engendré d'escalade ni de représailles entre groupes. De son côté, la commission de cadis n'aurait pas donné suite aux plaintes déposées par des trafiquants dont la cargaison avait été interceptée.⁹² En tentant de réduire le risque que les rivalités entre trafiquants dégénèrent en affrontements entre CMA et Plateforme, Anéfis 2 s'inscrit dans la continuité d'Anéfis 1.

Contrairement à Anéfis 1 qui n'avait pas empêché une reprise des conflits dix mois après sa signature, Anéfis 2 semble plus durable et mieux respecté. Rien ne garantit cependant que ce mécanisme local de gestion des conflits survive à un regain de tensions entre CMA et Plateforme, et à l'intensité des heurts entre trafiquants, surtout que de nombreux réseaux trafiquants échappent à l'autorité ou au contrôle des représentants de la CMA et de la Plateforme. Par ailleurs, s'il limite l'effet déstabilisateur des conflits entre trafiquants, l'accord d'Anéfis 2 ne met pas en place de mécanisme pour les prévenir. Il constitue néanmoins à ce stade la seule réponse acceptée par les groupes signataires permettant de réduire la violence associée au trafic de drogue.

⁸⁸ Briefing de Crisis Group, *Mali : la paix venue d'en bas ?*, op. cit.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Les pactes d'Anéfis permettaient notamment de sécuriser le retour des commerçants arabes proches de la Plateforme dans la localité d'In-Khalil dont ils avaient été chassés en 2013. Pour une analyse plus substantielle, voir le briefing de Crisis Group, *Mali : la paix venue d'en bas ?*, op. cit.

⁹¹ Quatre commissions ont été mises en place pour se pencher sur les questions de sécurité, de justice, de politique et de réconciliation. Les débats ont beaucoup porté sur les questions de justice et de réparation après que des attaques contre des civils à Kidal par un cadre militaire du Gatia au printemps 2017 ont été vivement condamnées par la CMA. Entretiens de Crisis Group, membres de la CMA et de la Plateforme, mars et avril 2018.

⁹² Les trafiquants en question ont probablement cherché à obtenir réparation du groupe auquel les intercepteurs étaient affiliés. Entretiens de Crisis Group, membres de la CMA et de la Plateforme, mars et avril 2018.

IV. Lutte contre le narcotraffic : de faibles résultats

Les mesures de lutte contre le narcotraffic au Mali restent limitées et peu efficaces. La plupart des acteurs publics nationaux et internationaux reconnaissent la nécessité de combattre la criminalité organisée, mais beaucoup d'entre eux se déchargent de cette responsabilité au motif que cela ne relève pas de leurs compétences.

A. Des saisies en quantités limitées

Les autorités maliennes ne sont pas inactives dans la lutte contre le narcotraffic, largement encouragées en ce sens par l'Union européenne, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou encore la coopération policière française. L'Office central des stupéfiants (OCS) a ainsi été créé en 2010, avec pour ambition de couvrir tout le territoire, tandis que les activités de la brigade des stupéfiants de la police se limitent à Bamako. L'OCS disposait à ses débuts de représentants à Tombouctou, Gao et Kidal, mais souffrait d'un manque de moyens chronique l'empêchant de mener des opérations d'envergure. Il a récemment renommé quelques agents au Nord, mais l'essentiel de ses effectifs et de ses opérations se concentrent désormais au Sud du pays.

La majorité des saisies de l'OCS ont été réalisées dans le Sud et plus particulièrement à Bamako. Un certain nombre de saisies sont par ailleurs à mettre à l'actif de la douane malienne (notamment dans la région de Kayes, au Sud-Ouest du pays), principalement des cargaisons de chanvre indien produit au Ghana ou au Nigéria et destinées au Sénégal, et de cargaisons de cocaïne.⁹³ La dernière saisie importante de cocaïne dans le Sud a eu lieu en 2010 à Nara (région de Koulikoro), près de la frontière avec la Mauritanie ; la drogue saisie a ensuite disparu.⁹⁴ Depuis, seules des petites quantités de cocaïne, transportées depuis l'Amérique latine par avion via des « mules » (passeurs individuels), ont été saisies à Bamako ou à Mopti (centre du pays).⁹⁵ La faiblesse des saisies s'explique sans doute autant par le manque de moyens que par la crainte des policiers d'interférer avec des réseaux auxquels les rumeurs attribuent de hautes connexions avec les autorités politiques, bien que celles-ci les démentent.⁹⁶

⁹³ On peut noter la saisie exceptionnelle de 500kg de haschich en provenance du Maroc à Kayes en décembre 2015. « Kayes : 500kg de cannabis saisis à Nioro du Sahel », Studio Tamani, 29 décembre 2015.

⁹⁴ Entretien de Crisis Group, responsable malien des services de sécurité, Bamako, mai 2014.

⁹⁵ Les pays voisins comme la Mauritanie ou le Niger procèdent à des saisies plus importantes, notamment de haschich. Ainsi, une opération policière musclée menée en juin dernier au Niger a abouti à l'incinération de 2,5 tonnes de haschich ayant transité par le Mali et à l'incarcération de plusieurs trafiquants maliens proches de la Plateforme. « Lutte contre la drogue au Niger : Incinération de 2,5 tonnes de résine de cannabis à la périphérie de Niamey », tamtaminfo.com, 25 juin 2018. Toutefois, cette opération résulte peut-être moins d'une volonté durable que d'un règlement de comptes entre réseaux de trafiquants nigériens. Le cas échéant, si la lutte anti-drogue devenait l'instrument de rivalités entre réseaux trafiquants, elle pourrait même accentuer la violence associée aux trafics. Entretiens et courriel de Crisis Group, officier nigérien, agent d'une agence internationale de lutte contre la criminalité organisée, Bamako, avril et juin 2018.

⁹⁶ Au sujet de l'inefficacité, voire des effets contre-productifs de l'accompagnement international de la politique de lutte contre la criminalité organisée au Sahel, voir Adam Sandor, *Assemblages of Intervention: Politics, Security, and Drug Trafficking in West Africa* (Ottawa, 2016). Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère de la Sécurité intérieure, Bamako, octobre 2015.

Dans le Nord du pays, les saisies sont rares et la lutte anti-drogue fait souvent l'objet d'une instrumentalisation politique locale. Ainsi, en 2008, le colonel Gamou, alors commandant des opérations de l'armée à Kidal et homme fort de la communauté Imghad sur lequel la présidence malienne s'appuyait, a réalisé une importante saisie de cocaïne à Kidal. Elle a conduit à l'arrestation de plusieurs trafiquants issus des communautés ifogha et kounta, alors rivales des Imghad et des Arabes du Tilemsi soutenus par l'Etat.⁹⁷ Depuis 2012, aucune saisie majeure de drogue n'a eu lieu au Nord, si ce ne sont quelques saisies de tramadol, un puissant antalgique, en partie destiné à la consommation locale.⁹⁸ Aucune saisie importante de haschich n'aurait été réalisée dans le Nord du Mali depuis la fin des années 2000, voire avant.

Les agents des services de défense et de sécurité de l'Etat ne pourront être efficaces tant qu'ils ne seront pas pleinement redéployés au Nord, que le rapport de force restera à l'avantage des groupes trafiquants et que les influences politiques entraveront les enquêtes. Dépourvus de moyens suffisants, ils s'aventurent peu en zone rurale pour intercepter les convois de trafiquants lourdement armés et qui bénéficieraient souvent de la protection soit de groupes armés signataires soit d'acteurs publics à haut niveau – ce que démentent les autorités.⁹⁹ Plusieurs cas de pressions sur des agents de l'Etat à Gao et Tombouctou, notamment entre 2010 et 2012, ont été rapportés.¹⁰⁰

Le cas de la région de Ménaka, à l'Est du pays, devenue depuis 2015 une des zones de passage de la drogue entre le Mali et le Niger, illustre actuellement cette situation. Aucune saisie n'y a été effectuée récemment en dépit du déploiement progressif de près de 500 agents des forces de défense et de sécurité depuis 2015.¹⁰¹ La région reste largement sous le contrôle de groupes armés, qu'ils soient signataires de l'Accord de paix (MSA, Gatia) ou jihadistes (Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS), Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans).

B. *Les acteurs internationaux dans la lutte contre le narcotrafic : politique de la « patate chaude »*

La plupart des stratégies des acteurs internationaux au Sahel font de la lutte contre la criminalité organisée une priorité.¹⁰² De son côté, le G5-Sahel, une initiative conjointe de cinq Etats de la région (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), a dans son mandat la lutte contre le crime organisé transfrontalier, dont le trafic de drogue est une composante essentielle.¹⁰³ Les principaux partenaires du Mali soulignent par

⁹⁷ La drogue saisie aurait disparu. Entretiens et courriel de Crisis Group, élu de Kidal, membre d'un groupe armé, Bamako, mars 2016 et juillet 2018.

⁹⁸ Entretien de Crisis Group, représentant de l'OCS, Bamako, mars 2018.

⁹⁹ Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère de la Sécurité intérieure, Bamako, octobre 2015.

¹⁰⁰ Entretien de Crisis Group, ancien agent de l'OCS basé au Nord du Mali, Nouakchott, juin 2015.

¹⁰¹ Entretien de Crisis Group, gouverneur de Ménaka, Bamako, mars 2018.

¹⁰² C'est par exemple le cas de la stratégie Sahel adoptée par l'Union européenne en 2011, ou plus récemment des axes d'intervention fixés par l'Envoyé spécial français pour le Sahel, Jean-Marc Châtaigner, au nom de l'Alliance Sahel.

¹⁰³ Pour plus d'information sur le G5 Sahel et son mandat, voir le rapport Afrique de Crisis Group N°258, *Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire*, 12 décembre 2017.

ailleurs que le trafic de drogue influence fortement les niveaux de violence au Nord du pays et qu'il constitue une source de financement des groupes terroristes.¹⁰⁴

Pourtant, il existe un important décalage entre les ambitions stratégiques et la réalité opérationnelle.¹⁰⁵ Dans l'ensemble, et à quelques rares exceptions près comme la mission de l'Union européenne pour le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures maliennes (EUCAP Sahel Mali), la lutte contre le narcotrafic est considérée sur le terrain comme un enjeu secondaire et qui réclamerait pour être efficace et quadriller le territoire concerné des moyens trop importants.¹⁰⁶ Au Mali, elle passe bien après le soutien apporté à la mise en œuvre de l'Accord de paix, aux opérations antiterroristes et à la lutte contre les filières de migration clandestine.

Déployée depuis janvier 2015, la mission de l'Union européenne EUCAP Sahel Mali intègre dans son mandat le renforcement de la lutte contre la criminalité organisée.¹⁰⁷ Ses activités concernent principalement le conseil stratégique, la formation et la coordination entre acteurs sécuritaires. A ce titre, elle peut jouer un rôle utile dans la réorganisation générale des services de sécurité intérieure impulsée par le ministère de la Sécurité. Mais, sur le terrain, son action, essentiellement concentrée à Bamako, a jusqu'ici très peu pesé dans la lutte contre le narcotrafic au Nord du pays où les forces maliennes sont très faiblement redéployées.

La réticence des partenaires internationaux s'explique notamment par la complexité des réseaux de narcotrafic et la crainte d'interférer avec des intérêts d'affaires qui vont potentiellement jusqu'au sommet de certains Etats de la région.¹⁰⁸ Ces liens, souvent suggérés mais difficiles à mettre en évidence, rendent les interventions policières particulièrement sensibles. Ainsi, plusieurs grands trafiquants du Nord du Mali ont continué à voyager librement, y compris en passant par les aéroports de la sous-région, alors que l'Etat malien avait émis des mandats d'arrêt internationaux contre eux en janvier 2013.¹⁰⁹ La plupart des acteurs internationaux disent ne pas savoir sur qui s'appuyer au sein de l'appareil d'Etat malien pour agir contre le narcotrafic.¹¹⁰ Sans une ferme volonté des gouvernants de s'engager dans la lutte contre le narcotrafic, celle-ci restera difficile.

Ni l'opération Barkhane menée depuis 2014 par l'armée française, ni la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) n'ont de mandat pour lutter contre les trafics de drogue. Toutefois, le mandat

¹⁰⁴ Entretiens de Crisis Group, représentants de la Minusma et de l'Union européenne, Bamako, mai 2018. Le ministre français des Affaires étrangères en poste au déclenchement de l'opération Serval, Laurent Fabius, avait évoqué la menace « narcoterroriste ». « Fabius pointe la "menace narcoterroriste" », *Le Figaro*, 9 décembre 2012.

¹⁰⁵ Entretiens de Crisis Group, responsables maliens, représentants des acteurs internationaux, Bamako, mars et avril 2018.

¹⁰⁶ La Grande-Bretagne, via sa Serious Crime Unit, se distingue des autres partenaires par un intérêt prononcé pour les problématiques liées à la criminalité organisée, bien que ces efforts se concentrent surtout sur les réseaux migratoires, les trafics d'êtres humains et d'armes.

¹⁰⁷ Voir la page internet du Service européen pour l'action extérieure consacrée à la mission EUCAP Sahel Mali : https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali/40878/%C3%A0-propos_fr.

¹⁰⁸ Entretiens de Crisis Group, acteurs internationaux, Bamako, mars et avril 2018.

¹⁰⁹ Entretien Crisis Group, officier de sécurité nigérien, Niamey, décembre 2017.

¹¹⁰ Entretiens de Crisis Group, acteurs internationaux, Bamako, mars et avril 2018.

renouvelé de la Minusma en 2018 accorde une plus grande attention « aux sources financières des conflits au Mali », parmi lesquelles le trafic de drogue est nommé, « afin de contribuer à définir des stratégies intégrées et efficaces » avec l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).¹¹¹ Au Mali, les opérations de Barkhane visant les flux logistiques des groupes jihadistes permettent parfois d'intercepter incidemment des cargaisons de drogues.¹¹² Dans le Nord du Niger, Barkhane a déjà intercepté des cargaisons de haschich au cours d'opérations qui n'avaient pas pour objectif la lutte contre les trafics.¹¹³ Mais l'opération militaire française n'a pas vocation, du moins pour le moment, à multiplier ce type de saisies.

Les forces internationales et notamment françaises se trouvent toutefois dans des situations ambiguës lorsqu'elles collaborent pour les besoins de la lutte antiterroriste avec des groupes armés qu'elles savent par ailleurs liés à des réseaux trafiquants. Des militaires français reconnaissent fermer les yeux sur les trafics de leurs alliés,¹¹⁴ quand d'autres, y compris des diplomates, estiment même qu'à défaut d'interrompre ces flux, il vaut mieux aider à les diriger vers des alliés plutôt que vers des groupes liés aux jihadistes ou à d'autres pays de la sous-région.¹¹⁵ Il est difficile de savoir si ces prises de position ne sont que personnelles ou si elles reflètent une stratégie politique officieuse. Certaines interventions militaires françaises influencent de facto l'économie et la géographie du narcotrafic, sans qu'il soit possible d'affirmer le caractère intentionnel de ces effets.¹¹⁶

¹¹¹ « Résolution 2423 (2018) du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 28 juin 2018 », Conseil de sécurité des Nations unies S/RES/2423, 28 juin 2018.

¹¹² « Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali », op. cit.

¹¹³ Lors d'une opération menée vers la passe de Salvador (frontière Niger-Libye) du 9 au 10 mai 2015, la force Barkhane a saisi 1,5 tonne de haschich. « La force Barkhane a saisi 1,5 tonne de drogue dans le Nord du Niger », Opex360.com, 19 mai 2015.

¹¹⁴ Entretiens de Crisis Group, officiers français, février et juin 2018.

¹¹⁵ Entretien de Crisis Group, diplomate français, juillet 2017.

¹¹⁶ Les frappes françaises sur In-Khalil le 23 février 2013 ont forcé le MAA à se retirer de ce carrefour stratégique au profit du MNLA, suspecté alors d'être l'allié de la France. « Mali : bombardements français sur une base d'un groupe armé, quatre blessés », Agence France-Presse (AFP), 25 février 2013. De même, l'appui apporté par Barkhane au Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) et au Gatia à Ménaka depuis 2017 permet aux trafiquants liés à ces deux groupes de renforcer leur contrôle sur les axes stratégiques de cette région au détriment de réseaux concurrents, notamment ceux liés à la CMA.

V. Vers une « démilitarisation » du narcotrafic

La lutte contre le trafic de drogue connaît peu d'exemples de succès probants et reste un défi pour tous les Etats qui y sont confrontés.¹¹⁷ Pour être efficace, elle devrait être globale et coordonnée entre les autorités des pays de production, de transit et de destination. Dans le même temps, les stratégies devraient être élaborées au cas par cas en fonction des contextes régionaux et nationaux. Au Sahel, les efforts doivent se concentrer sur les conséquences les plus déstabilisatrices du trafic de drogue pour la région et le Mali en particulier. Si ce n'est la violence spécifique que produit le narcotrafic au Nord du Mali, il n'y a pas de raison d'y mener une lutte frontale plus forte que dans les pays voisins qui sont également des zones de transit voire de production. Le trafic porte d'ailleurs majoritairement sur un seul produit, la résine de cannabis dont un nombre grandissant d'Etats légalise un usage réglementé.¹¹⁸

Au Nord du Mali, la politique de prohibition est peu réaliste dans l'immédiat. Les autorités maliennes et leurs partenaires internationaux devraient d'abord tenter de démilitariser le narcotrafic et ainsi de réduire la violence associée. Pour cela, ils doivent aller au-delà de la répression policière et s'appuyer sur une large palette d'outils. Pour réduire les capacités militaires des groupes qui supervisent le trafic de drogue, ils devraient privilégier trois axes interdépendants : soutenir les processus de négociations politiques locaux, comme celui d'Anéfis, qui permettent de réduire la conflictualité associée au narcotrafic ; renforcer, dans le cadre du processus de paix, le mécanisme de désarmement (portant en priorité sur l'armement lourd et le contrôle des convois armés) en intégrant l'ensemble des groupes armés qui ont des liens avec le narcotrafic ; enfin, utiliser des mesures coercitives, notamment le régime de sanctions des Nations unies, contre les narcotrafiquants auteurs ou commanditaires des violences les plus graves.

Par démilitarisation, il faut comprendre ici la réduction des capacités des narcotrafiquants à mobiliser un grand nombre de combattants lourdement armés et mobiles. Au terme de ce processus, les groupes criminels subsisteraient au Nord du Mali mais leur capacité à susciter une violence déstabilisatrice serait drastiquement affaiblie. L'objectif peut sembler modeste et heurter des institutions policières qui s'accommodent mal du maintien de groupes criminels dans la région.¹¹⁹ Pourtant, dans le rapport de force actuel, la démilitarisation est un enjeu central, peut-être le seul objectif réaliste à court terme, d'autant plus que nombre de grands trafiquants et chefs de groupes politico-militaires ont aussi intérêt à pacifier la circulation de marchandises, licites ou non, au Nord du Mali.

¹¹⁷ Pierre-Arnaud Chouvy, « L'échec de la guerre contre la drogue », *Après-demain*, vol. 44, 2017.

¹¹⁸ En 2018, 35 pays ont déjà procédé à une dépénalisation partielle ou totale de l'usage du cannabis. Pierre Breteau et Maxime Vaudano, « Légalisé, dépénalisé, prescrit... le cannabis dans le monde en neuf graphiques », *lemonde.fr*, 6 janvier 2018. Le dernier en date est le Canada en octobre 2018.

¹¹⁹ Entretien et courriel de Crisis Group, membre de l'ONUDC, Dakar, octobre et novembre 2018.

A. *Intégrer la problématique du narcotrafic dans les pactes régionaux de sécurité*

L'accord de paix signé à Bamako en 2015 a délibérément ignoré le rôle du narcotrafic dans les violences armées. Il s'est ainsi privé de mettre en place des outils pour en limiter les effets déstabilisateurs. En revanche, des pactes locaux initiés et animés par des acteurs influents du Nord du Mali, comme à Anéfis depuis 2015, pourraient placer le narcotrafic et son rôle dans les violences au centre des discussions. Cela est d'autant plus envisageable que la plupart des groupes armés comme des trafiquants sont à la recherche de mécanismes d'arbitrage locaux. L'échec relatif d'Anéfis 1 à endiguer durablement les violences montre cependant que les pactes locaux ne sont pas une solution miracle.

La logique souvent informelle de ces pactes est adaptée aux pratiques des acteurs locaux mais est plus difficilement compatible avec la logique institutionnelle de l'Etat malien et plus encore des acteurs internationaux.¹²⁰ Pourtant, tous ont un intérêt provisoire à s'en accommoder : il faut concevoir ces pactes locaux comme des outils temporaires, adaptés à l'extrême faiblesse actuelle de l'Etat malien au Nord du territoire. Ils constituent des instances de dialogue, de concertation et d'arbitrage incluant les acteurs locaux les plus influents. Les commissions mises en place par ces pactes n'ont pas vocation à se voir confier des missions de maintien de l'ordre. En revanche, elles devraient pouvoir saisir les instances sécuritaires créées par l'accord de paix de juin 2015, à commencer par la Commission technique de sécurité (CTS) instaurée pour superviser la mise en œuvre du cessez-le-feu et enquêter sur d'éventuelles violations, en lui rapportant les cas graves d'affrontements entre trafiquants qu'elles sont impuissantes à résoudre.¹²¹

A défaut d'apporter leur appui aux instances de concertation qui incluent – entre autres – des éléments criminels, les partenaires internationaux du Mali devraient tolérer les pactes régionaux, qui sont complémentaires du processus de paix inter-malien. Sans les soutenir officiellement ni financièrement, ils pourraient les inciter à mettre en place des mécanismes d'arbitrage dans chacune des cinq régions du Nord du Mali pour réduire les violences causées par le narcotrafic. Pour cela, les acteurs locaux devront réaffirmer – en les approfondissant – les termes d'Anéfis 1, en particulier les principes de non-agression et de libre accès pour tous aux principaux carrefours commerciaux. Une fois ces règles établies, il s'agira, en consolidant cette fois les acquis d'Anéfis 2, d'encourager à travers ces mécanismes d'arbitrage une condamnation systématique des interceptions violentes de convois, forme de prédation qui constitue l'un des principaux moteurs de la militarisation de l'économie.

¹²⁰ Courriels et entretien téléphonique de Crisis Group, membre des forces internationales présentes au Mali, novembre 2018.

¹²¹ La CTS est l'une des principales mesures sécuritaires intérimaires instaurées par l'accord de paix de juin 2015. Présidée par la Minusma, elle comprend des représentants des forces armées du Mali et des groupes signataires ainsi que deux représentants de la Minusma et un représentant de chacun des membres de l'équipe de Médiation internationale et de l'opération Barkhane). « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali », op. cit., p. 20.

B. *Réduire la circulation des armes lourdes et contrôler les déplacements de convois armés*

Limiter l'accès aux armes, qui déstabilise le Nord et nourrit des projets guerriers en mesure de concurrencer un Etat affaibli, et en particulier aux armements lourds, devrait constituer une priorité pour l'Etat malien et l'ensemble des acteurs internationaux.¹²² Les efforts visant à stabiliser le Mali sont en effet intrinsèquement liés à la réduction des capacités de nuisance des narcotrafiquants. Autrement dit, des forces comme la Minusma, Barkhane et le G5 Sahel n'ont d'autres choix que d'œuvrer activement à la démilitarisation du narcotrafic pour remplir leur mandat, que ce dernier mentionne ou non la lutte contre le crime organisé.

Deux outils complémentaires mis en place par l'accord de paix de 2015 peuvent être utilisés pour démilitariser le narcotrafic : la commission technique de sécurité (CTS) et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Sous l'impulsion de Barkhane et de la Minusma, la CTS a ainsi mis l'accent depuis août 2017 sur le contrôle des convois avec armes lourdes et l'enregistrement systématique des convois de plus de cinq véhicules. Ces mesures qui visent les groupes armés signataires ont également un impact important sur les moyens militaires que peuvent mobiliser les narcotrafiquants. Mais cette mission de la CTS n'est pas pleinement reconnue par l'ensemble des groupes armés qui en sont membres.

Par ailleurs, la réduction des effets délétères du narcotrafic dépend aussi du lancement effectif du DDR prévu dans les accords de paix. Sans viser explicitement les narcotrafiquants, le DDR les affectera en les privant des moyens militaires dont disposent les groupes signataires. Le DDR a cependant pris beaucoup de retard en raison des désaccords entre parties signataires, notamment sur le nombre de combattants réintégrés et leurs grades. Les résistances au DDR sont également liées aux bénéfices que les détenteurs d'armes tirent du travail effectué pour les narcotrafiquants. Là encore, les problématiques du DDR et du narcotrafic ne peuvent être séparées. Comme le montre Anéfis 1, les narcotrafiquants peuvent avoir intérêt à la pacification du Nord mais ils n'accepteront le désarmement, même partiel, des convois de drogue que s'ils sont convaincus que cela ne les expose pas à la prédation de leurs rivaux. A ce titre, pour avoir une chance de réussir, le DDR doit porter en priorité et de manière simultanée sur le plus grand nombre possible de groupes armés ayant des intérêts dans le narcotrafic.

Les forces internationales, et Barkhane en particulier, devraient enfin résister à la tentation de favoriser certains groupes armés impliqués dans les trafics parce qu'ils participent à la lutte contre la violence jihadiste.¹²³ Si elles n'y prennent pas garde, elles risquent de répéter l'erreur, commise par l'Etat malien dans les années 2000, de favoriser une coalition de groupes armés liés au narcotrafic contre une autre. Cela aurait pour effet de militariser un peu plus les composantes trafiquantes de ces groupes et de dissuader les groupes rivaux de désarmer, voire de les encourager à s'armer

¹²² Dans le contexte malien, il s'agit notamment de mitrailleuses de calibre 12,7 mm, 14,5 mm, et de canons ZU 23 mm. Ces armements sont montés sur des véhicules roulants 4x4 pour protéger ou attaquer les convois.

¹²³ Voir le rapport Afrique de Crisis Group N°261, *Frontière Niger-Mali : mettre l'outil militaire au service d'une approche politique*, 12 juin 2018.

davantage. La solution viendra plutôt d'une démilitarisation du plus grand nombre de réseaux trafiquants. Celle-ci n'éradiquera certes pas le problème de la circulation de la drogue au Sahel mais en limitera les effets les plus délétères pour la stabilité du Nord du Mali.

C. *Sanctionner les narcotrafiquants les plus violents*

La démilitarisation progressive des trafics repose donc d'une part sur des mécanismes locaux d'arbitrage des conflits qui associent les narcotrafiquants et d'autre part sur un processus effectif de DDR. Il faut ajouter à cette double approche un ensemble de moyens coercitifs permettant de sanctionner les narcotrafiquants qui refuseraient de s'engager sur la voie de la démilitarisation.

La commission technique de sécurité mise en place par l'Accord de paix inter-malien pourrait imposer des sanctions pour accentuer la pression sur ces acteurs. Elle devrait condamner les violations répétées des règles d'enregistrement des convois et confisquer les armes lourdes aux convois non autorisés appartenant aux groupes armés signataires. Cette sanction, la seule prévue par la CTS, peine pour l'instant à être mise en œuvre. Par le passé, les groupes signataires ont boycotté la CTS dès lors qu'elle dénonçait leurs manquements ou le non-respect des règles.¹²⁴ S'ils conservent la même attitude, il ne faudra pas craindre d'engager un bras de fer et d'impliquer le Comité de suivi de l'accord (CSA), qui veille à son application, d'autant que la médiation internationale qui y siège est dotée d'un plus fort pouvoir d'arbitrage entre les parties depuis la signature du Pacte pour la paix le 15 octobre 2018, censé relancer la mise en œuvre de l'accord.¹²⁵

Du fait de la faiblesse ou de l'absence des forces de sécurité maliennes dans les zones concernées, la Minusma, présidente de la CTS et acteur impartial, devrait agir contre ceux qui font circuler des convois armés non enregistrés ou s'adonnent à des interceptions violentes de convois. Ces activités, parce qu'elles impliquent souvent des combattants affiliés aux groupes signataires, s'apparentent en effet à des violations du cessez-le-feu que la Minusma a pour mandat de prévenir. Le mandat de la Minusma devrait prévoir de façon plus explicite la mise en œuvre des décisions de la CTS, dans laquelle siège le commandant de la force. Il faudrait par exemple que les contingents de la Minusma adaptent leurs règles d'engagement pour procéder à la saisie des armes lourdes dans les cas prévus par la CTS. Les membres les plus influents de la CTS, en particulier la France et la Minusma, doivent renforcer leur coopération pour limiter de manière effective la circulation des convois lourdement armés.¹²⁶ Ils

¹²⁴ Entretien téléphonique de Crisis Group, membre d'une organisation internationale siégeant à la CTS, novembre 2018.

¹²⁵ Le Comité de suivi de l'accord, placé sous la présidence de l'Algérie, regroupe les membres de l'équipe de médiation internationale (comprenant notamment l'Algérie, la Cédéao, l'Union africaine, l'Union européenne, la Minusma) ainsi que les parties signataires. Il veille à la bonne application de l'Accord pour la paix et la réconciliation de juin 2015. Le Pacte de pour la paix d'octobre 2018 renforce les attributions de la médiation internationale en lui confiant une capacité d'arbitrage avec décisions exécutoires en cas de divergences entre le gouvernement et les parties signataires. « Pacte pour la paix au Mali », 15 octobre 2018.

¹²⁶ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, membre d'une organisation siégeant à la CTS, novembre et décembre 2018.

ne doivent pas se contenter d'édicter des règles utiles, mais également agir contre les éventuels contrevenants.

Ce rôle, relativement inédit pour une mission de stabilisation, suscite des réticences de la part de la Minusma, aujourd'hui occupée à déjouer les attaques des groupes jihadistes et à mieux protéger les populations civiles au centre du Mali.¹²⁷ Renforcer le rôle de la Minusma dans le contrôle des convois armés comporte des risques, notamment une augmentation des attaques dont elle est déjà la cible et qui la contraignent à une attitude défensive. Des responsables onusiens soulignent aussi que toute mesure coercitive contre les groupes signataires pourrait compromettre le rôle de bons offices de l'ONU et nuire à la crédibilité de la mission.¹²⁸ Mais dès lors que le processus de paix ne peut progresser sans réduire les affrontements entre narcotrafiquants, la Minusma devrait se saisir de cette problématique en jouant un rôle concret dans la réduction des violences associées au narcotrafic.¹²⁹ De fait, le mandat révisé de la Minusma depuis juin 2018 accorde plus d'attention au narcotrafic comme source financière des conflits au Mali.¹³⁰

A terme, la force conjointe du G5 Sahel, dont le mandat comprend la lutte contre la criminalité transfrontalière, pourrait relayer la Minusma ou compléter son action. De son côté, l'opération Barkhane pourrait envisager de réviser son mandat pour soutenir la Minusma dans le contrôle de la circulation des armes lourdes et des moyens roulants, car elle a également intérêt à la bonne application des décisions de la CTS en la matière. Il ne s'agit pas d'inclure explicitement dans le mandat de Barkhane la lutte contre le crime organisé, objectif démesuré au Sahel, mais plutôt de prévoir des opérations de soutien à la Minusma ou au G5 lors d'opérations ponctuelles contre les groupes armés engagés dans le narcotrafic et réfractaires aux décisions de la CTS.

Les militaires des forces internationales présentes au Mali rechignent à engager la lutte contre le narcotrafic en soulignant qu'elle demande des moyens militaires de surveillance et d'intervention trop importants.¹³¹ Il ne s'agit pourtant pas d'organiser le quadrillage d'un territoire immense pour empêcher la circulation des produits illécites, mais de mener des opérations militaires certes musclées mais ponctuelles qui peuvent avoir un effet dissuasif sur les autres groupes concernés.

Le régime de sanctions instauré par la résolution 2374 des Nations unies du 5 septembre 2017 contre ceux qui entravent l'application de l'accord de paix constitue un autre outil de lutte contre les narcotrafiquants les plus violents. Un des membres du groupe d'experts créé en application de cette résolution est chargé de la problématique des trafics, et cible entre autres les acteurs du narcotrafic qui nuisent à l'application

¹²⁷ Entretien de Crisis Group, représentants des Nations unies, New York, novembre 2018.

¹²⁸ Ibid. Un rapport interne de l'ONU évoque les craintes que l'incapacité de la Minusma à faire respecter les décisions de la CTS en raison d'un manque de moyens et de l'adversité au risque des pays contributeurs de troupes ne mine sa crédibilité. « Rapport interne de l'ONU », janvier 2018.

¹²⁹ Arthur Boutellis et Stéphanie Tiéllès, "Peace Operations and Organised Crime: Still Foggy?", in C. de Coning and M. Peter (eds.), *United Nations Peace Operations in a Changing Global Order*, 2018, p. 169-190.

¹³⁰ Résolution 2 423 du Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2423 (2018), article 31, 28 juin 2018.

¹³¹ Courriels et entretien téléphonique de Crisis Group, membre des forces internationales présentes au Mali, novembre 2018.

de l'accord de paix.¹³² Les sanctions, et notamment l'interdiction de voyager qui gênera les hommes d'affaires impliqués, devraient viser en priorité les trafiquants ou les groupes criminels qui ont recours à des armes lourdes pour intercepter ou protéger les convois, mais aussi ceux dont le soutien ou le financement de groupes terroristes est avéré. Les sanctions ne doivent pas servir à éliminer des acteurs économiques influents au risque de raviver le conflit, mais plutôt inciter ces derniers à concilier leurs intérêts commerciaux avec l'impératif de démilitarisation au Nord du Mali, étape cruciale pour stabiliser durablement la région.

La lutte contre le narcotrafic, y compris à travers le régime de sanctions, n'est pas sans risque. Etant donné l'importance des trafics pour les groupes armés, s'en prendre aux trafiquants au Nord du Mali pourrait perturber l'équilibre qui prévaut entre CMA et Plateforme depuis la signature du pacte d'Anéfis 2. Ce risque peut être atténué par un ciblage simultané des deux groupes rivaux. Au vu des personnalités incriminées par le premier rapport du groupe d'experts onusien sur le Mali, cet équilibre n'est pour l'instant que partiellement assuré.¹³³

¹³² Entretien de Crisis Group, responsable onusien, Niamey, avril 2018.

¹³³ Le groupe d'experts des Nations unies sur le Mali a ainsi choisi de ne cibler qu'Ahmoudou Ag Asriw, un officier du GATIA, mentionnant notamment un accrochage survenu à Amassin (région de Kidal) en avril 2018 où son véhicule a été attaqué et intercepté par un autre groupe. Il aurait sans doute été judicieux de cibler également ce dernier. En effet, l'interception constitue le moteur de la militarisation des trafics au Nord du Mali. « Rapport du Groupe d'experts des Nations unies sur le Mali », 8 août 2018.

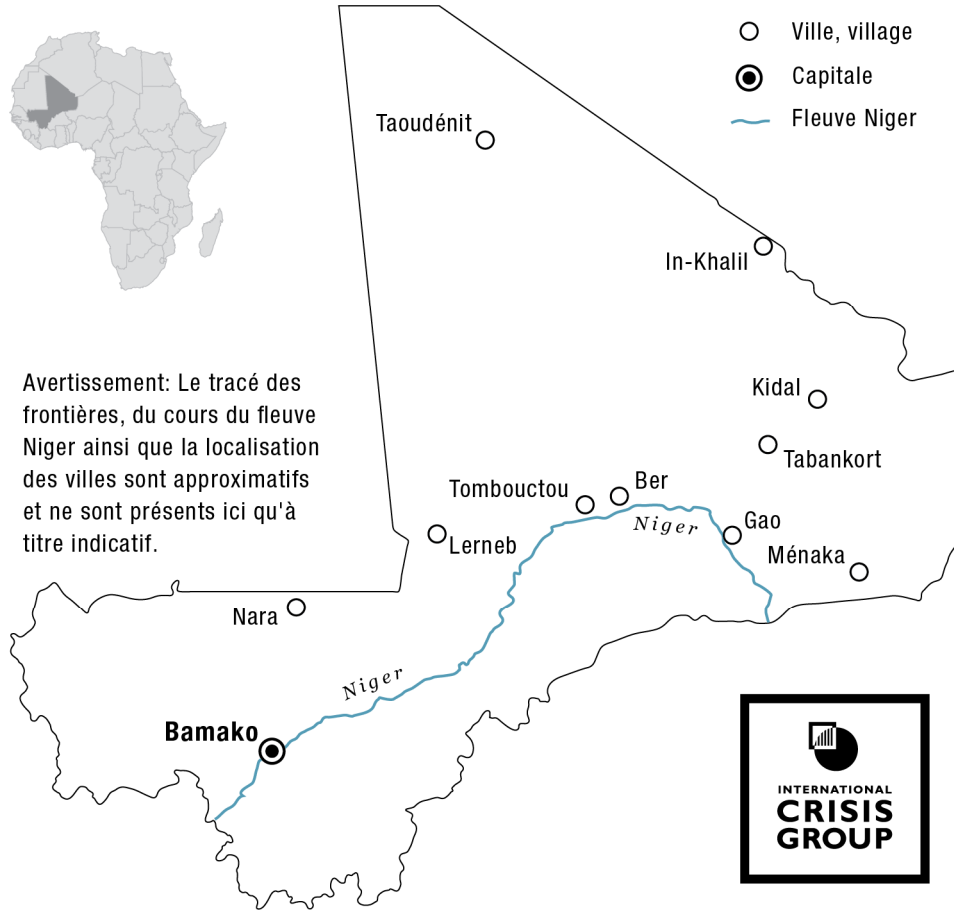
VI. Conclusion

Dans le Nord du Mali, la relation entre intérêts narcotrafiquants et violence armée n'a jamais été aussi forte que depuis 2012. Les trafics ne peuvent expliquer à eux seuls la situation de conflit qui prévaut actuellement dans cette région, mais ils contribuent d'une part à aggraver les fractures intra- et intercommunautaires et aiguïssent d'autre part les tensions entre réseaux pro-gouvernementaux et pro-rebelles. Dans le même temps, la compétition accrue entre les réseaux rend les trafiquants de moins en moins contrôlables, même par les groupes politico-militaires pour lesquels ils sont une ressource mais aussi un sujet de préoccupation.

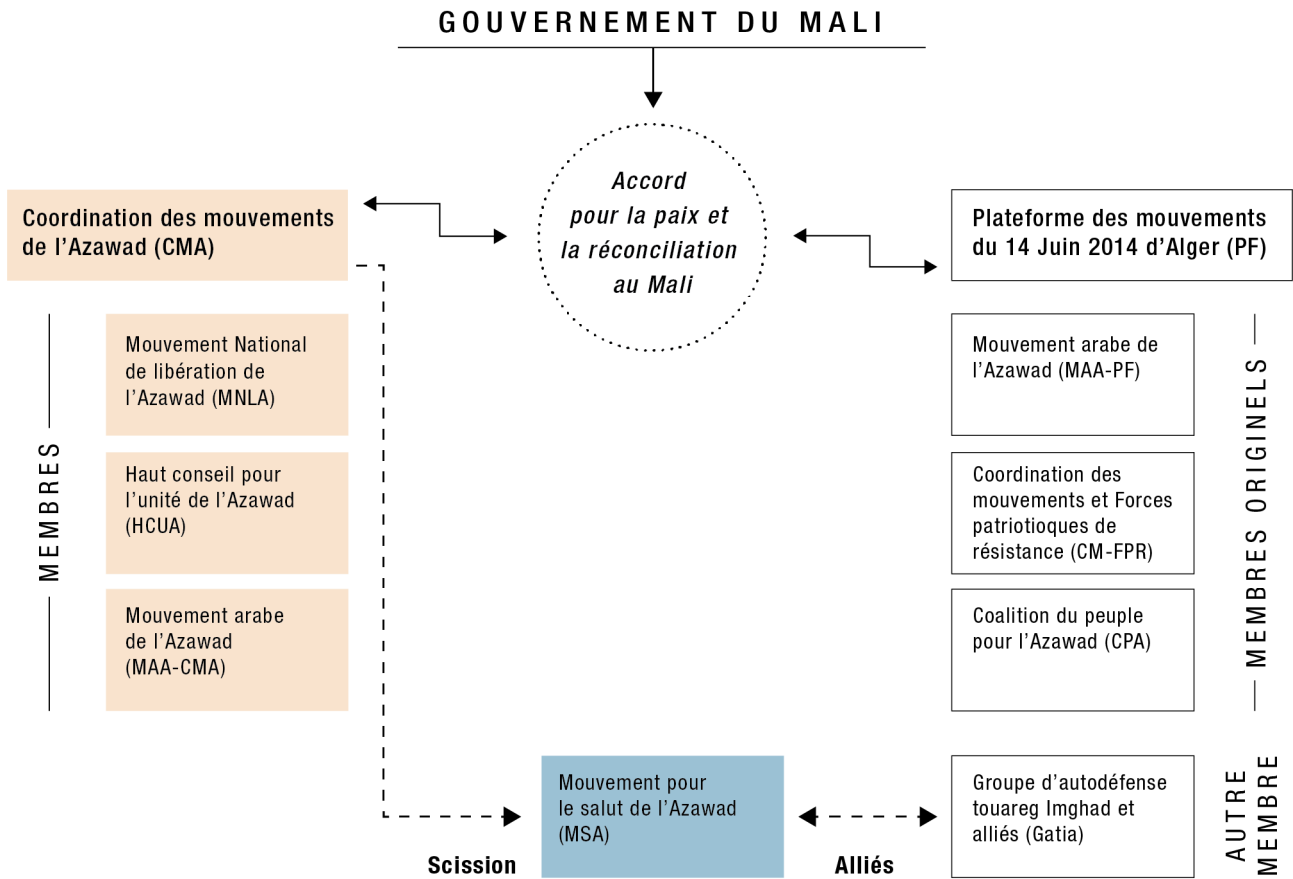
De ce point de vue, la volonté des groupes armés exprimée à Anéfis 2 de se tenir à l'écart des conflits entre trafiquants constitue une opportunité pour réduire les violences armées et les causes d'affrontements associées au narcotrafic. C'est en œuvrant à la démilitarisation des trafics que les acteurs internationaux peuvent à court terme limiter leurs effets négatifs. La lutte plus globale contre le narcotrafic, quant à elle, se joue moins au Nord du Mali que dans les pays de production et de consommation.

Dakar/Bruxelles, 13 décembre 2018

Annexe A : Carte des principales localités du Mali citées dans le rapport



Annexe B : Cartographie des mouvements politico-militaires signataires et alliés



Annexe C : Acronymes

ADC	Alliance démocratique pour le changement
ANTM	Alliance nationale des Touareg du Mali
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
ARLA	Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad
ATT	Amadou Toumani Touré
CJA	Congrès pour la justice dans l'Azawad
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CM-FPR	Coordination des mouvements et Forces patriotiques de résistance
CSA	Comité de suivi de l'accord
CTS	Commission technique de sécurité créée par l'accord de paix de juin 2015
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
EIGS	Etat islamique dans le Grand Sahara
EUCAP	Mission de l'Union européenne pour le renforcement des capacités
Gatia	Groupe autodéfense Imghad et alliés
GSIM	Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans
HCUA	Haut conseil pour l'unité de l'Azawad
IESUE	Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
IFRI	Institut français des relations internationales
MAA	Mouvement arabe de l'Azawad
Minusma	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement de libération de l'Azawad
MPLA	Mouvement populaire de libération de l'Azawad
Mujao	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
OCS	Office central des stupéfiants
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
UNOWAS	Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
WACD	West Africa Commission on Drugs

Annexe D : A propos de l'International Crisis Group

L'International Crisis Group est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 120 personnes présentes sur les cinq continents. Elles élaborent des analyses de terrain et font du plaidoyer auprès des dirigeants dans un but de prévention et de résolution des conflits armés.

La recherche de terrain est au cœur de l'approche de Crisis Group. Elle est menée par des équipes d'analystes situées dans des pays ou régions à risque ou à proximité de ceux-ci. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux dirigeants politiques internationaux, régionaux et nationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel d'alerte précoce offrant régulièrement une brève mise à jour de la situation dans plus de 70 situations de conflit (en cours ou potentiel).

Les rapports de Crisis Group sont diffusés à une large audience par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention et de promouvoir ses analyses et recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir les rapports et les recommandations auprès des dirigeants politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est présidé par Mark Malloch-Brown, ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Robert Malley, président-directeur général de Crisis Group, a pris ses fonctions le 1er janvier 2018. Anciennement directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group, il a plus récemment servi en tant qu'adjoint spécial auprès de l'ancien président américain Barack Obama ainsi que son conseiller dans la campagne anti-ISIL, et coordinateur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la région du Golfe à la Maison-Blanche. Précédemment, il a été adjoint spécial pour les affaires israélo-palestiniennes auprès du président Bill Clinton.

Le siège d'International Crisis Group est situé à Bruxelles et l'organisation a des bureaux dans sept autres villes : Bogota, Dakar, Kaboul, Nairobi, Londres, New York et Washington, DC. Elle est également présente dans les villes suivantes : Abuja, Alger, Bangkok, Beyrouth, Caracas, Gaza, Djouba, Guatemala, Hong Kong, Jérusalem, Johannesburg, Kaboul, Mexico, Rabat, Tbilissi, Toronto, Tripoli, Tunis et Yangon.

Crisis Group reçoit le soutien financier d'un grand nombre de gouvernements, de fondations institutionnelles et de donateurs privés. Actuellement, Crisis Group entretient des relations avec les agences et départements gouvernementaux suivants: Affaires Mondiales Canada, Agence française de développement, Agence autrichienne pour le développement, Agence japonaise de coopération internationale, Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, Instrument contribuant à la stabilité et à la paix de l'Union européenne, ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, ministère danois des Affaires étrangères, ministère émirati des Affaires étrangères, ministère finlandais des Affaires étrangères, ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère islandais des Affaires étrangères, ministère liechtensteinois des Affaires étrangères, ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, ministère néerlandais des Affaires étrangères, ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, ministère norvégien des Affaires étrangères, ministère qatari des Affaires étrangères, ministère suédois des Affaires étrangères, et Irish Aid.

Crisis Group entretient aussi des relations avec les fondations suivantes: Carnegie Corporation of New York, Elders Foundation, Henry Luce Foundation, John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Korea Foundation, Oak Foundation, Open Society Foundations, Ploughshares Fund, Robert Bosch Stiftung, Rockefeller Brothers Fund, UniKorea Foundation et WellSpring Philanthropic Fund.

Décembre 2018

Annexe E : Rapports et briefings sur l'Afrique depuis 2015

Rapports Spéciaux

Exploiter le chaos : al-Qaeda et l'Etat islamique, Rapport spécial N°1, 14 mars 2016 (aussi disponible en anglais et en arabe).

Seizing the Moment: From Early Warning to Early Action, Rapport spécial N°2, 22 juin 2016.

Counter-terrorism Pitfalls: What the U.S. Fight against ISIS and al-Qaeda Should Avoid, Rapport spécial N°3, 22 mars 2017.

Afrique australe

Zimbabwe: Stranded in Stasis, Briefing Afrique N°118, 29 février 2016.

Zimbabwe's "Military-assisted Transition" and Prospects for Recovery, Briefing Afrique N°134, 20 décembre 2017.

Afrique centrale

Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force ?, Rapport Afrique N°224, 17 avril 2015 (aussi disponible en anglais).

Congo: Is Democratic Change Possible?, Rapport Afrique N°225, 5 mai 2015.

Burundi : la paix sacrifiée ?, Briefing Afrique N°111, 29 mai 2015 (aussi disponible en anglais).

Cameroun : la menace du radicalisme religieux, Rapport Afrique N°229, 3 septembre 2015 (aussi disponible en anglais).

Centrafrique : les racines de la violence, Rapport Afrique N°230, 21 septembre 2015 (aussi disponible en anglais).

Tchad : entre ambitions et fragilités, Rapport Afrique N°233, 30 mars 2016 (aussi disponible en anglais).

Burundi : anatomie du troisième mandat, Rapport Afrique N°235, 20 mai 2016 (aussi disponible en anglais).

Katanga: Tensions in DRC's Mineral Heartland, Rapport Afrique N°239, 3 août 2016.

Union africaine et crise au Burundi : entre ambition et réalité, Briefing Afrique N°122, 28 septembre 2016 (aussi disponible en anglais).

Boulevard of Broken Dreams: The "Street" and Politics in DR Congo, Briefing Afrique N°123, 13 octobre 2016.

Cameroun : faire face à Boko Haram, Rapport Afrique N°241, 16 novembre 2016 (aussi disponible en anglais).

Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire, Rapport Afrique N°246, 8 mars 2017 (aussi disponible en anglais).

Burundi : l'armée dans la crise, Rapport Afrique N°247, 5 avril 2017 (aussi disponible en anglais).

Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins, Rapport Afrique N°250, 2 août 2017 (aussi disponible en anglais).

Eviter le pire en République centrafricaine, Rapport Afrique N°253, 28 septembre 2017 (aussi disponible en anglais).

Nouveau départ pour les relations entre l'Union africaine et l'Union européenne, Rapport Afrique N°255, 17 octobre 2017 (aussi disponible en anglais).

Cameroun : l'aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes, Briefing Afrique N°130, 19 octobre 2017 (aussi disponible en anglais).

Extrême-Nord du Cameroun : le casse-tête de la reconstruction en période de conflit, Briefing Afrique N°133, 25 octobre 2017 (aussi disponible en anglais).

Vers une action concertée en RDC, Rapport Afrique N°257, 4 décembre 2017 (aussi disponible en anglais).

Sept priorités pour l'Union africaine en 2018, Briefing Afrique N°135, 17 janvier 2018 (aussi disponible en anglais).

Poker électoral en RD Congo, Rapport Afrique N°259, 4 avril 2018 (aussi disponible en anglais).

La crise anglophone au Cameroun : comment l'Eglise catholique peut encourager le dialogue, Briefing Afrique N°138, 26 avril 2018 (aussi disponible en anglais).

Poker électoral en RDC : les enjeux montent, Briefing Afrique N°139, 8 juin 2018 (aussi disponible en anglais).

RDC : l'onde de choc Bemba, Briefing Afrique N°140, 15 juin 2018 (aussi disponible en anglais).

Extrême-Nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram, Rapport Afrique N°263, 14 août 2018 (aussi disponible en anglais).

Soutenir la population burundaise face à la crise économique, Rapport Afrique N°264, 31 août 2018 (aussi disponible en anglais).

Election présidentielle au Cameroun : les fractures se multiplient, Briefing Afrique N°142, 3 octobre 2018 (aussi disponible en anglais).

Tchad : désamorcer les tensions dans la bande sahélienne, Rapport Afrique N°266, 5 décembre 2018 (aussi disponible en anglais).

Afrique de l'Ouest

Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition, Rapport Afrique N°222, 28 janvier 2015.

La réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau : une occasion à saisir, Briefing Afrique N°109, 19 mars 2015.

Mali : la paix à marche forcée ?, Rapport Afrique N°226, 22 mai 2015.

Burkina Faso : cap sur octobre, Briefing Afrique N°112, 24 juin 2015.

The Central Sahel: A Perfect Sandstorm, Rapport Afrique N°227, 25 juin 2015 (aussi disponible en anglais).

Curbing Violence in Nigeria (III): Revisiting the Niger Delta, Rapport Afrique N°231, 29 septembre 2015.

The Politics Behind the Ebola Crisis, Rapport Afrique N°232, 28 octobre 2015.

Mali: Peace from Below?, Briefing Afrique N°115, 14 décembre 2015.

Burkina Faso : transition acte II, Briefing Afrique N°116, 7 janvier 2016.

Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest, Rapport Afrique N°234, 14 avril 2016 (aussi disponible en anglais).

Boko Haram sur la défensive ?, Briefing Afrique N°120, 4 mai 2016 (aussi disponible en anglais).

Nigeria: The Challenge of Military Reform, Rapport Afrique N°237, 6 juin 2016.

Mali central : la fabrique d'une insurrection ?, Rapport Afrique N°238, 6 juillet 2016 (aussi disponible en anglais).

Burkina Faso : préserver l'équilibre religieux, Rapport Afrique N°240, 6 septembre 2016 (aussi disponible en anglais).

Nigéria : les femmes et Boko Haram, Rapport Afrique N°242, 5 décembre 2016 (aussi disponible en anglais).

Watchmen of Lake Chad: Vigilante Groups Fighting Boko Haram, Rapport Afrique N°244, 23 février 2017.

Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection, Rapport Afrique N°245, 27 février 2017 (aussi disponible en anglais).

Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique N°249, 18 juillet 2017.

Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines, Rapport Afrique N°251, 7 septembre 2017 (aussi disponible en anglais).

Herders against Farmers: Nigeria's Expanding Deadly Conflict, Rapport Afrique N°252, 19 septembre 2017.

Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad, Rapport Afrique N°254, 12 octobre 2017 (aussi disponible en anglais).

Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire, Rapport Afrique N°258, 12 décembre 2017 (aussi disponible en anglais).

Preventing Boko Haram Abductions of School-children in Nigeria, Briefing Afrique N°137, 12 avril 2018.

Frontière Niger-Mali : mettre l'outil militaire au service d'une approche politique, Rapport Afrique N°261, 12 juin 2018.

Stopping Nigeria's Spiralling Farmer-Herder Violence, Rapport Afrique N°262, 26 juillet 2018.

Corne de l'Afrique

Sudan and South Sudan's Merging Conflicts, Rapport Afrique N°223, 29 janvier 2015.

Sudan: The Prospects for "National Dialogue", Briefing Afrique N°108, 11 mars 2015.

The Chaos in Darfur, Briefing Afrique N°110, 22 avril 2015.

South Sudan: Keeping Faith with the IGAD Peace Process, Rapport Afrique N°228, 27 juillet 2015.

Somaliland: The Strains of Success, Briefing Afrique N°113, 5 octobre 2015.

Kenya's Somali North East: Devolution and Security, Briefing Afrique N°114, 17 novembre 2015.

Ethiopia: Governing the Faithful, Briefing Afrique N°117, 22 février 2016.

Sudan's Islamists: From Salvation to Survival, Briefing Afrique N°119, 21 mars 2016.

South Sudan's South: Conflict in the Equatorias, Rapport Afrique N°236, 25 mai 2016.

Kenya's Coast: Devolution Disappointed, Briefing Afrique N°121, 13 juillet 2016.

South Sudan: Rearranging the Chessboard, Rapport Afrique N°243, 20 décembre 2016.

Instruments of Pain (II): Conflict and Famine in South Sudan, Briefing Afrique N°124, 26 avril 2017.

Instruments of Pain (III): Conflict and Famine in Somalia, Briefing Afrique N°125, 9 mai 2017.

Instruments of Pain (IV): The Food Crisis in North East Nigeria, Briefing Afrique N°126, 18 mai 2017.

Kenya's Rift Valley: Old Wounds, Devolution's New Anxieties, Rapport Afrique N°248, 30 mai 2017.

Time to Repeal U.S. Sanctions on Sudan?, Briefing Afrique N°127, 22 juin 2017.

A New Roadmap to Make U.S. Sudan Sanctions Relief Work, Briefing Afrique N°128, 29 septembre 2017.

How to Ensure a Credible, Peaceful Presidential Vote in Kenya, Briefing Afrique N°129, 2 octobre 2017.

Managing the Disruptive Aftermath of Somalia's Worst Terror Attack, Briefing Afrique N°131, 20 octobre 2017.

An Election Delay Can Help Avert Kenya's Crisis, Briefing Afrique N°132, 23 octobre 2017.

Uganda's Slow Slide into Crisis, Rapport Afrique N°256, 21 novembre 2017.

After Kenya's Leaders Reconcile, a Tough Path Ahead, Briefing Afrique N°136, 13 mars 2018.

Somalia and the Gulf Crisis, Rapport Afrique
N°260, 5 juin 2018.

Averting War in Northern Somalia, Briefing Af-
rique N°141, 27 juin 2018.

*Al-Shabaab Five Years after Westgate: Still a
Menace in East Africa*, Rapport Afrique N°265,
21 septembre 2018.

Annexe F : Conseil d'administration de l'International Crisis Group

PRESIDENT DU CONSEIL

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Robert Malley

Ancien coordinateur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la région du Golfe à la Maison-Blanche

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Fola Adeola

Fondateur et président, FATE Foundation

Hushang Ansary

Président, Parman Capital Group LLC ; ancien ambassadeur d'Iran aux Etats-Unis et ministre des Finances et des Affaires économiques

Carl Bildt

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Suède

Emma Bonino

Ancienne ministre italienne des Affaires étrangères ; ancienne commissaire européenne pour l'aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne haute-commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale du Congrès national africain (ANC)

Maria Livanos Cattai

Ancienne secrétaire générale à la Chambre de commerce internationale

Nathalie Delapalme

Directrice exécutive et membre du conseil de la fondation Mo Ibrahim

Alexander Downer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie et haut-commissaire du Royaume-Uni

Sigmar Gabriel

Ancien ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier allemand

Robert Fadel

Ancien membre du parlement du Liban ; propriétaire et membre du conseil du groupe ABC

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Group

Hu Shuli

Rédactrice en chef de Caixin Media ; professeure à l'université Sun Yat-sen

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Fondation Mo Ibrahim ; fondateur, Celtel International

Yoriko Kawaguchi

Ancienne ministre japonaise des Affaires étrangères ; ancienne ministre de l'Environnement

Wadah Khanfar

Cofondateur, forum Al Sharq ; ancien directeur général du réseau Al Jazeera

Nasser al-Kidwa

Président de la fondation Yasser Arafat ; ancien médiateur adjoint de l'ONU sur la Syrie

Bert Koenders

Ancien ministre néerlandais des Affaires étrangères et sous-secrétaire général des Nations Unies

Andrey Kortunov

Directeur général du Conseil russe pour les affaires internationales

Ivan Krastev

Président du Centre pour les stratégies libérales (Sofia) ; membre fondateur du conseil d'administration du Conseil européen des relations internationales

Ramtame Lamamra

Ancien ministre des Affaires étrangères de l'Algérie ; ancien commissaire à la paix et la sécurité, Union africaine

Tzipi Livni

Ancienne ministre des Affaires étrangères et vice-Premier ministre d'Israël

Helge Lund

Ancien président-directeur général de BG Group Limited et Statoil ASA

William H. McRaven

Amiral retraité de la marine américaine ayant servi comme 9ème commandant du commandement des opérations spéciales américaines

Shivshankar Menon

Ancien ministre indien des Affaires étrangères et conseiller à la sécurité nationale

Naz Modirzadeh

Directeur du programme sur le droit international et les conflits armés de la faculté de droit de Harvard

Saad Mohseni

Président et directeur général de MOBY Group

Marty Natalegawa

Ancien ministre indonésien des Affaires étrangères, représentant permanent auprès de l'ONU et ambassadeur au Royaume-Uni

Ayo Obe

Présidente du conseil, Gorée Institute (Sénégal) ; avocate (Nigéria)

Thomas R. Pickering

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain ; ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, en Russie, en Inde, en Israël, au Salvador, au Nigéria et en Jordanie

Ahmed Rashid

Auteur et journaliste spécialiste de la politique extérieure, Pakistan

Juan Manuel Santos Calderón

Ancien président de la Colombie ; Lauréat du Prix Nobel de la paix 2016

Wendy Sherman

Ancienne sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour les affaires politiques et négociatrice en chef pour l'accord nucléaire avec l'Iran

Ellen Johnson Sirleaf

Ancienne présidente du Libéria

Alexander Soros

Membre, Open Society Foundations

George Soros

Président, Open Society Institute ; président du Soros Fund Management

Pär Stenbäck

Ancien ministre finlandais des Affaires étrangères et de l'Education ; président du Parlement culturel européen

Jonas Gahr Støre

Chef du Parti travailliste norvégien et du groupe parlementaire du Parti travailliste ; ancien ministre norvégien des Affaires étrangères

Jake Sullivan

Ancien directeur du personnel de planification de la politique au département d'Etat des Etats-Unis ; adjoint suppléant au président Obama et conseiller à la sécurité nationale au vice-président Biden

Lawrence H. Summers

Ancien directeur du Conseil de la sécurité économique et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; président émérite de l'Université de Harvard

Helle Thorning-Schmidt

Directrice générale de Save the Children International ; ancienne Première ministre du Danemark

Wang Jisi

Membre du comité de conseil en politique étrangère du ministère des Affaires étrangères chinois ; ancien directeur, Ecole des affaires internationales, Université de Pékin

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés et d'entreprises qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

ENTREPRISES	DONATEURS PRIVES	
BP	(5) Anonyme	Stephen Robert
Shearman & Sterling LLP	Scott Bessent	Luděk Sekyra
Statoil (U.K.) Ltd.	David Brown & Erika Franke	Alexander Soros
White & Case LLP	Herman De Bode	Ian R. Taylor

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés et entreprises qui fournissent une contribution essentielle aux activités de prévention des conflits armés de Crisis Group.

ENTREPRISES	DONATEURS PRIVES	
Anonyme	(3) Anonyme	Faisel Khan
APCO Worldwide Inc.	Mark Bergman	Cleopatra Kitti
Atlas Copco AB	Stanley Bergman & Edward Bergman	Michael & Jackie Lambert
Chevron		Samantha Lasry
Edelman UK	David & Katherine Bradley	Leslie Lishon
Eni	Eric Christiansen	Malcolm Hewitt Wiener Foundation
HSBC Holdings Plc	Sam Englehardt	The New York Community Trust –
MetLife	The Edelman Family Foundation	Lise Strickler & Mark Gallogly
Noble Energy	Seth & Jane Ginns	Charitable Fund
RBC Capital Markets	Ronald Glickman	The Nommontu Foundation
Shell	David Harding	Brian Paes-Braga
	Geoffrey R. Hoguet & Ana Luisa Ponti	Kerry Propper
	Geoffrey Hsu	Duco Sickinghe
	David Jannetti	Nina K. Solarz
		Clayton E. Swisher
		Enzo Viscusi

CONSEIL DES AMBASSADEURS

Les étoiles montantes de divers horizons qui, avec leur talent et leur expertise, soutiennent la mission de Crisis Group.

Amy Benziger	Lindsay Iversen	Nidhi Sinha
Tripp Callan	Azim Jamal	Chloe Squires
Kivanc Cubukcu	Arohi Jain	Leeanne Su
Matthew Devlin	Christopher Louney	Bobbi Thomason
Victoria Ergolavou	Matthew Magenheim	AJ Twombly
Noa Gafni	Madison Malloch-Brown	Dillon Twombly
Christina Bache	Megan McGill	Annie Verderosa
Lynda Hammes	Hamesh Mehta	Zachary Watling
Jason Hesse	Tara Opalinski	Grant Webster
Dalí ten Hove	Perfecto Sanchez	

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari Président émérite	Christoph Bertram	Wolfgang Ischinger
George Mitchell Président émérite	Lakhdar Brahimi	Aleksander Kwasniewski
Gareth Evans Président émérite	Kim Campbell	Ricardo Lagos
Kenneth Adelman	Jorge Castañeda	Joanne Leedom-Ackerman
Adnan Abu-Odeh	Joaquim Alberto Chissano	Todung Mulya Lubis
HRH Prince Turki al-Faisal	Victor Chu	Graça Machel
Celso Amorim	Mong Joon Chung	Jessica T. Mathews
Óscar Arias	Sheila Coronel	Miklós Németh
Richard Armitage	Pat Cox	Christine Ockrent
Diego Arria	Gianfranco Dell'Alba	Timothy Ong
Zainab Bangura	Jacques Delors	Roza Otunbayeva
Nahum Barnea	Alain Destexhe	Olara Otunnu
Kim Beazley	Mou-Shih Ding	Lord (Christopher) Patten
Shlomo Ben-Ami	Uffe Ellemann-Jensen	Surin Pitsuwan
	Stanley Fischer	Fidel V. Ramos
	Carla Hills	Olympia Snowe
	Swanee Hunt	Javier Solana